



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8243^e séance

Mercredi 25 avril 2018, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Popolizio Bardales.	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de).	M ^{me} Córdova Soria
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Amon-Tanoh
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Eckels-Currie
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie.	M. Polyanskiy
	France.	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan.	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Haspels
	Pologne.	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Suède	M ^{me} Wallström

Ordre du jour

Consolidation de la paix et pérennisation de la paix

Rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2018/43)

Lettre datée du 9 avril 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/325)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix et pérennisation de la paix

Rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2018/43)

Lettre datée du 9 avril 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/325)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : S. E. M. Dan Neculăescu, Secrétaire d'État aux affaires régionales et multilatérales mondiales au Ministère des affaires étrangères de la Roumanie, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix; et S. E. M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/43, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/325, qui contient une lettre datée du 9 avril 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance d'information sur la consolidation et la pérennisation de la paix – deux aspects fondamentaux du travail du Conseil de sécurité et du système des Nations Unies tout entier.

(l'orateur poursuit en anglais)

Consolider et pérenniser la paix passe d'abord et avant tout par le renforcement de notre cohérence stratégique afin d'appuyer les efforts des gouvernements

nationaux et de leurs populations pour prévenir l'éclatement, l'escalade, la poursuite ou la reprise d'un conflit. Le Conseil de sécurité peut y contribuer de plusieurs manières. Je remercie le Conseil d'avoir saisi cette occasion pour adopter une perspective à long terme des difficultés qui menacent la paix et la sécurité.

La consolidation et la pérennisation de la paix exigent des partenariats solides, au-delà du système des Nations Unies, à l'appui de solutions nationales. Nous devons adopter une approche large et sans exclusive de ces partenariats, tout en collaborant étroitement avec les autorités des pays hôtes, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales comme la Banque mondiale et d'autres donateurs multilatéraux, le monde des affaires, la société civile et les acteurs locaux. Je suis heureux de la présence de M. Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, notre partenaire la plus pertinente dans le domaine de la paix et de la sécurité dans le monde et avec laquelle nous entretenons une coopération exemplaire.

La Commission de consolidation de la paix est capable de renforcer considérablement la cohérence stratégique des efforts internationaux en offrant un espace de complémentarité et de partenariat à tous les piliers de l'Organisation des Nations Unies. Elle permet également de faire participer des voix locales et nationales. Le Conseil de sécurité a déjà tiré profit de l'appui de la Commission, notamment au Sahel. Je l'engage à faire fond sur cet exemple pour accroître sa cohérence opérationnelle et politique dans d'autres contextes et situations.

La pérennisation de la paix impose de travailler à n'exclure personne, en particulier ceux qui sont fréquemment marginalisés et exclus, c'est-à-dire les femmes et les filles, les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées et les minorités quelles qu'elles soient. L'autonomisation des femmes, en favorisant leur participation constructive, est un moyen avéré d'approfondir l'efficacité et la viabilité de la consolidation de la paix. Le Conseil a les moyens de garantir une ouverture et une réussite accrues en suivant plus régulièrement son solide programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité.

En début de semaine, dans cette même salle, les Membres ont eux-mêmes entendu parler du rôle important que peuvent jouer les jeunes dans la pérennisation de la paix (voir S/PV.8241). Les jeunes femmes et hommes sont des artisans indispensables de la paix.

Nous devons travailler beaucoup plus efficacement avec eux et pour eux. Plus fondamentalement encore, pour consolider et pérenniser la paix, il nous faut nous attaquer aux racines des conflits et des crises, qui sont souvent la pauvreté, l'exclusion, les inégalités, la discrimination et les violations graves des droits de l'homme. Focaliser nos efforts sur des interventions en réaction aux crises s'accompagne d'un coût humain et financier intenable. J'ai fait ouvertement part de mon appui à la prévention – fondement de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Investir dans la prévention, c'est gagner en vies humaines sauvées, en économies financières et en acquis du développement.

Un développement durable et sans exclusive, profondément ancré dans le respect de tous les droits de l'homme – économiques, sociaux, culturels, civils et politiques –, est non seulement une fin en soi, mais aussi le meilleur instrument de prévention des conflits violents et de l'instabilité. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est la feuille de route mondiale que nous suivons tous pour éliminer ces causes profondes et créer des sociétés plus pacifiques, plus stables et plus résilientes, fondées sur une mondialisation équitable.

Renforcer le Bureau d'appui à la consolidation de la paix lui permettra de jouer un rôle plus important s'agissant de faire la liaison entre nos efforts en matière de paix et de sécurité et notre action à l'appui du développement durable. Ma proposition de réforme du pilier paix et sécurité inclut une augmentation de 50 % du nombre de postes permanents au sein du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, sans coût supplémentaire, grâce à des gains d'efficacité dans d'autres secteurs. Dans le même temps, mes envoyés et les missions politiques spéciales de l'ONU se consacrent à faciliter les processus politiques, à jouer un rôle de médiation et à prévenir l'éclatement d'un conflit ouvert. Le Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation fera fond sur le savoir-faire d'habiles diplomates et renforcera nos relations avec les organisations régionales, les groupes non gouvernementaux et d'autres parties prenantes qui se consacrent à cette activité essentielle pour la paix.

Les soldats de la paix des Nations Unies ont un rôle particulièrement essentiel à jouer, en première ligne de nos efforts. Nous avons une énorme dette envers eux pour leur service et leur sacrifice. Les résolutions jumelles de 2016 (70/262 de l'Assemblée générale et 2282 (2016) du Conseil de sécurité) prennent

acte des contributions des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et s'en félicitent. Leur tout premier objectif est d'ouvrir la voie à un processus politique. Elles jouent un rôle vital s'agissant de contenir la violence et de protéger les civils tout en laissant aux solutions politiques le temps de s'enraciner.

Pour créer des opérations de maintien de la paix adaptées aux défis auxquels nous sommes confrontés, j'ai lancé l'initiative « Action pour le maintien de la paix » dans cette salle le mois dernier (voir S/PV.8218). Action pour le maintien de la paix permettra de recentrer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sur trois domaines clefs. Cette initiative vise à définir des attentes réalistes pour nos opérations, à les rendre plus robustes et plus sûres et à mobiliser davantage d'appui, aussi bien pour les solutions politiques que pour des forces bien structurées, bien équipées et bien entraînées et pour leur mission.

Nous avons besoin d'opérations de paix qui soient mieux à même de répondre aux besoins et contextes spécifiques des pays dans lesquels elles opèrent, qui puissent s'adapter à l'évolution des conditions sur le terrain et en partir lorsque leur travail est accompli. Les principaux critères de réussite seront clairs et précis, avec des mandats plus ciblés, une perspective à long terme et des stratégies de sortie appropriées. Investir plus intelligemment dans la consolidation et la pérennisation de la paix doit abaisser le coût du maintien de la paix. Cela nous permettra d'accroître notre appui afin que nos missions politiques et de maintien de la paix puissent s'acquitter plus efficacement de leurs mandats.

(l'orateur poursuit en français)

Dans mon rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2018/43), j'ai proposé pour examen par les États Membres plusieurs options en vue d'accroître le financement des activités de consolidation de la paix des Nations Unies, de le restructurer et de mieux hiérarchiser les priorités, au moyen notamment de contributions statutaires et volontaires et de financements innovants.

Le Fonds pour la consolidation de la paix est un instrument clef pour renforcer la cohérence de l'ensemble de nos activités et de nos partenariats en matière de consolidation de la paix, ainsi qu'un catalyseur pour inciter les autres à agir. Je renouvelle mon appel en faveur d'un pas de géant dans le soutien apporté par les États Membres aux travaux essentiels du Fonds, et je me réjouis à la perspective de nouveaux débats sur ces

options. J'attends avec intérêt l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution, à la suite de mon rapport, traçant la voie que nous allons suivre ensemble.

Nous avons eu, ces derniers jours, des débats enrichissants et prenants sur la façon dont nous consolidons et pérennisons la paix, avec la médiation, le règlement des conflits, le maintien de la paix et le soutien à des institutions efficaces et responsables. Nous pouvons bâtir notre travail sur nos succès. Je crois que le succès le plus important de ces derniers temps a été celui en Côte d'Ivoire. Je profite de cette occasion pour exprimer au Ministre ivoirien des affaires étrangères mes sincères condoléances suite au décès de notre grand ami et collègue, l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue, qui a toujours, au Conseil, joué un rôle extrêmement positif et important.

Le moment est venu de passer à l'acte.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Neculăescu.

M. Neculăescu (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité à l'importante séance de ce jour et d'avoir préparé une note de cadrage (S/2018/325, annexe) qui énonce les principales priorités de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Je remercie également le Secrétaire général de son rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2018/43). Je me félicite qu'il insiste sur l'importance de renforcer la cohérence et l'efficacité du système des Nations Unies, tout en respectant les mandats existants s'agissant d'appuyer les efforts des États Membres pour consolider et pérenniser la paix, ainsi que sur l'importance des partenariats noués dans tout le système des Nations Unies et avec d'autres partenaires et parties prenantes clefs. Je le remercie d'avoir énoncé plusieurs options s'agissant de financer suffisamment les activités de consolidation de la paix.

Les résolutions qui doivent être adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sont des mesures importantes qui illustrent l'attachement des États Membres à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Ces résolutions donneront aux États Membres l'occasion d'examiner les recommandations et les options contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix et nous permettront de poursuivre nos délibérations sur

la manière de mieux appuyer les pays dans leurs efforts pour instaurer et maintenir la paix. À cet égard, je réaffirme que la Commission de consolidation de la paix est prête à servir de forum pour ces discussions dans le suivi de la réunion de haut niveau et dans la perspective de l'examen prévu en 2020.

Il y a deux ans, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté par consensus deux résolutions jumelles, à savoir la résolution 2282 (2016) du Conseil et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Ces résolutions ont réaffirmé l'engagement des États Membres à appuyer les pays à tous les stades du conflit. Elles ont insisté sur le fait que pour pérenniser la paix, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social doivent avoir une action cohérente, durable et coordonnée, chacun dans le respect du mandat à lui assigné par la Charte des Nations Unies. Elles contenaient également un message crucial pour les travaux de l'ONU, à savoir que l'adoption d'une approche intégrée et cohérente par tous les acteurs compétents, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, est cruciale au regard des efforts de paix et de consolidation de la paix menés par les pays. Il me plaît de constater que ce même message est à la base du rapport du Secrétaire général, et qu'il constitue également un aspect important de la séance d'aujourd'hui.

L'un des principaux objectifs de la Commission de consolidation de la paix est de renforcer son rôle de lien entre différents acteurs, en particulier en tant qu'espace commun pour tous les acteurs compétents, et de renforcer ses partenariats avec les acteurs en dehors du système des Nations Unies, tels que les organisations régionales, les institutions financières internationales, la société civile, notamment les groupes de femmes et les organisations de jeunes et, s'il y a lieu, le secteur privé. Je voudrais faire part de quelques situations régionales et dans un pays donné, dans lesquelles la Commission de consolidation de la paix a appuyé une cohérence accrue dans l'action des Nations Unies.

Premièrement, je parlerai du Sahel. En réponse à la déclaration du Président du Conseil de sécurité S/PRST/2017/2, adoptée en janvier 2017, qui a souligné l'importance du rôle fédérateur de la Commission de consolidation de la paix pour ce qui est d'œuvrer à la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix s'est employée, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

et le Sahel (UNOWAS), à faire en sorte que les organismes des Nations Unies, les pays du Sahel et d'autres partenaires internationaux et régionaux s'engagent de manière plus affirmée et travaillent davantage en partenariat afin de faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Depuis l'adoption de la déclaration du Président, la Commission de consolidation de la paix a organisé un certain nombre de réunions, notamment une réunion conjointe avec le Conseil économique et social, qui ont rassemblé les pays du Sahel, l'ONU et des partenaires clefs pour discuter des défis que la région doit relever et des efforts à déployer au sein du système des Nations Unies pour renforcer la coordination dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Dans la déclaration du Président S/PRST/2018/3, adoptée en janvier, le Conseil de sécurité a réaffirmé le rôle fédérateur de la Commission de consolidation de la paix à l'appui de l'UNOWAS.

Grâce à sa capacité d'aller au-delà des discussions par pays et de se concentrer sur des questions transfrontalières et régionales, avec l'accord des pays concernés, et grâce à sa capacité de convoquer les autorités nationales, des organisations régionales, des institutions financières internationales, la société civile et d'autres partenaires pertinents, la Commission de consolidation de la paix joue un rôle important dans la promotion d'une approche de la consolidation et de la pérennisation de la paix qui soit intégrée, stratégique et cohérente dans cette importante région.

Deuxièmement, je parlerai du Libéria. Les résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, plusieurs déclarations du Président du Conseil de sécurité et le rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix reconnaissent tous le rôle important que joue la Commission de consolidation de la paix s'agissant de donner des avis au Conseil de sécurité, à sa demande, lors de la création, de l'examen ou de la liquidation du mandat d'une opération de maintien de la paix ou d'une mission politique spéciale.

Dans le cas du Libéria, où la mission de maintien de la paix qui était présente depuis longtemps s'est retirée il y a quelques semaines seulement, la Commission de consolidation de la paix a activement aidé les autorités nationales et collaboré avec la société civile, la direction de l'ONU sur le terrain et les partenaires concernés pour appuyer l'élaboration d'un plan national de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix a également organisé des réunions pour

discuter des préparatifs des élections et de la transition de l'Organisation des Nations Unies, notamment une séance du système des Nations Unies sur la cartographie des ressources concernant les capacités d'appuyer les besoins nationaux en matière de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix est prête à continuer d'encourager un appui international au Libéria qui soit soutenu et coordonné, notamment dans l'élaboration par le pays d'un plan de développement national qui intègre pleinement les priorités de consolidation de la paix. C'est un véritable exemple de l'appui de la Commission de consolidation de la paix à la consolidation et à la pérennisation de la paix dans la pratique.

Troisièmement, je parlerai de la Gambie. Depuis l'année dernière, la Commission a organisé plusieurs réunions, dont la dernière en date a eu lieu avant-hier, avec la participation du Président de la Gambie. Lors de cette dernière réunion, nous avons surtout parlé de fournir une aide au pays, sur sa demande, à un moment critique de sa transition. Cette réunion a rassemblé de hauts représentants du Gouvernement gambien, des États Membres, des entités compétentes du système des Nations Unies, des institutions financières internationales et la société civile, en vue de renforcer la coopération.

Ces brefs exemples montrent comment la Commission de consolidation de la paix, en servant de lien entre les trois organes principaux de l'ONU et grâce à son rôle fédérateur important, non seulement favorise la cohérence au niveau intergouvernemental, mais, en fin de compte, aide également l'ONU à être plus utile, plus stratégique et plus efficace sur le terrain, là où c'est nécessaire.

Alors que nous marquons le deuxième anniversaire de l'adoption des résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, je voudrais faire une dernière remarque sur la façon dont la Commission de consolidation de la paix travaille à l'élaboration de méthodes de travail plus souples et plus efficaces. Au cours des deux dernières années, outre le travail important accompli depuis longtemps par les formations existantes Burundi, République centrafricaine, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone, la Commission de consolidation de la paix, toujours en consultation avec les pays concernés et à leur demande, a examiné des situations allant du Burkina Faso à la Colombie, du Burundi au Kirghizistan et du Libéria à Sri Lanka.

La Commission de consolidation de la paix s'est concentrée davantage sur les situations régionales et

sous-régionales et sur les questions thématiques, telles que le financement de la consolidation de la paix et de la création d'institutions. Elle a noué des liens plus solides avec des partenaires clefs, tels que l'Union africaine et la Banque mondiale. Elle a également renforcé ses synergies avec le Fonds pour la consolidation de la paix. Je suis impatient d'améliorer encore les travaux de la Commission et de renforcer son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Neculăescu de son exposé informatif.

Je donne maintenant la parole à M. Chergui.

M. Chergui (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la présidence péruvienne d'avoir convoqué cette séance opportune et très importante sur la consolidation de la paix et pérennisation de la paix. La présence du Ministre des affaires étrangères, ainsi que la participation de haut niveau, témoignent de l'importance de cette séance et de l'engagement du Conseil à promouvoir la thématique de la pérennisation de la paix. Je tiens aussi à exprimer notre reconnaissance pour m'avoir aimablement invité à partager les vues de l'Union africaine dans ces discussions stratégiques, qui se placent dans la perspective de notre partenariat croissant avec l'ONU.

À cet égard, j'ai le grand plaisir et l'honneur de prendre la parole en présence du Secrétaire général, M. António Guterres, à qui je tiens à réaffirmer notre reconnaissance, ainsi que notre ferme appui à ses efforts exemplaires et inlassables pour promouvoir la paix et la stabilité en Afrique, en étroite collaboration avec l'Union africaine. Il y a une semaine seulement, j'ai eu l'occasion de présenter un exposé au Conseil sur l'un des éléments les plus visibles de ce partenariat stratégique, illustré par la réussite récente de la mission sur le terrain que j'ai effectuée, conjointement avec mon ami M. Jean-Pierre Lacroix, au Soudan et en République centrafricaine. Je remercie le Secrétaire général de son soutien.

Je voudrais commencer par rappeler que l'idée même de la consolidation et de la pérennisation de la paix est fermement ancrée dans le principe consacré de longue date selon lequel la paix ne peut être réalisée sans le développement, et vice-versa, et selon lequel ni la paix ni le développement ne peuvent prospérer sans les droits de l'homme et la bonne gouvernance. C'est en fait cette ferme conviction qui sous-tend la démarche de l'Union africaine dans l'accomplissement de son mandat central pour parvenir à une Afrique pacifique

et prospère. Conformément aux dispositions de son acte constitutif et du Protocole relatif à la création de son Conseil de paix et de sécurité, l'Union africaine, a, au cours de la dernière décennie, assumé des responsabilités plus importantes en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, et de reconstruction et de développement après un conflit.

Dans le domaine de la consolidation de la paix, la mise en œuvre de la politique de l'Union africaine relative à la reconstruction et au développement après un conflit a permis peu à peu à la Commission de mener des actions concrètes pour consolider la paix et prévenir le retour de la violence. Au cœur des interventions de l'Union africaine se place la nécessité de bâtir une résilience durable en vue de renforcer la transformation structurelle, évitant ainsi une rechute dans le conflit. En bref, l'approche de l'Union africaine en matière de consolidation de la paix a des dimensions préventive et stabilisatrice.

C'est pourquoi notre engagement a été orienté vers l'élaboration et la mise en œuvre de projets de renforcement de la paix à effet rapide dans les endroits où sont déployées des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, par l'intermédiaire des bureaux de liaison de l'Union africaine. À ce jour, la Commission a fourni un appui à la République centrafricaine, au Libéria, à Madagascar, à la Guinée-Bissau, à la région du bassin du lac Tchad, à la région sahélo-saharienne et à la Somalie dans une large gamme de domaines, notamment le renforcement des institutions des droits de l'homme, la consolidation des installations de santé, le renforcement des capacités des institutions éducatives, et la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que celle de l'état de droit.

Actuellement, l'Union africaine est en train de déployer des conseillers techniques pour appuyer la réforme du secteur de la sécurité ainsi que les processus de justice transitionnelle en Gambie. Cela est fait pour répondre à une décision du Conseil de paix et de sécurité qui a chargé la Commission de fournir un appui à la Gambie, suite à une demande faite par les nouvelles autorités du pays.

À l'avenir, l'Union africaine prévoit d'intensifier ses activités de stabilisation sur le continent. Notre objectif est de gérer les transitions de la stabilisation initiale, qui laisse souvent une lourde empreinte militaire, à la consolidation de la paix à long terme, en mettant l'accent sur la reconstruction, la revitalisation des institutions de service public, le développement

socioéconomique et politique à court et moyen termes. Dans la région du bassin du lac Tchad, l'Union africaine et la Commission du bassin du lac Tchad sont maintenant en train de mettre la dernière main à une stratégie qui rationalisera les différentes initiatives visant à stabiliser les régions touchées par les activités de Boko Haram. Dans le même ordre d'idées, nous sommes en train de renforcer nos activités de stabilisation en Somalie, dans le cadre de la Mission de l'Union africaine en Somalie, et au Soudan, via l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Le fait que plusieurs pays sortant d'un conflit soient récemment retombés dans la violence et l'instabilité souligne la nécessité de faire davantage pour s'attaquer, de façon cohérente, aux structures, aux comportements et aux processus qui perpétuent le conflit et l'instabilité. À cet égard, je voudrais faire part de certains enseignements critiques tirés, dont la séance d'aujourd'hui peut s'inspirer pour intensifier nos efforts conjoints visant à instaurer une paix durable en Afrique.

Premièrement, il faut d'urgence resserrer notre coopération en matière de prévention. La prévention des conflits reste l'instrument le moins coûteux, et pourtant c'est celui qui est le moins doté de ressources. L'Union africaine a mis en place un cadre continental de prévention structurelle des conflits qui permet aux États membres de participer à un processus volontaire avec la Commission en vue de renforcer leurs capacités d'identifier les vulnérabilités du conflit à un stade précoce et, sur cette base, d'élaborer une stratégie d'atténuation. Avec l'appui de la Commission de l'Union africaine, le Ghana vient d'apporter la dernière touche à son rapport, premier pays à se porter volontaire pour cet exercice. Je crois que ce mécanisme pourrait offrir une chance supplémentaire de coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies, à la lumière du cadre conjoint signé l'année dernière.

Deuxièmement, il convient de passer d'une approche du sommet vers le bas à un paradigme axé davantage sur l'être humain, en mettant l'accent spécifiquement sur les dividendes de la paix, en particulier pour les femmes et les jeunes. Cela implique en particulier d'autonomiser les communautés marginalisées et de tenir compte de leurs points de vue. Cela exige aussi de tenir compte de la dimension régionale et du caractère transnational des conflits en Afrique. L'Union africaine a déjà commencé à incorporer cette dimension dans ses efforts conjoints avec les différents mécanismes régionaux.

Troisièmement, on ne saurait sous-estimer l'importance d'établir une coopération et des relations de travail étroites entre les acteurs nationaux, régionaux et internationaux. À cet égard, étant donné que l'Afrique reste la région qui intéresse principalement le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, le partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies est crucial. L'Union africaine, du fait de ses efforts de reconstruction et de développement au lendemain d'un conflit, et les Nations Unies, en raison de leur dispositif de consolidation de la paix, ont beaucoup à apprendre de leurs approches et expériences respectives, et doivent s'efforcer de mieux coopérer et collaborer. Le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le mémorandum d'accord ultérieur conclu dernièrement entre la Commission de l'Union africaine et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix fournit un cadre solide pour renforcer la coopération, en appui aux efforts de consolidation et de pérennisation de la paix en Afrique. Nous saluons l'engagement du Secrétaire général à consolider et à promouvoir encore davantage notre partenariat dans ce domaine, comme il est souligné dans son récent rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2018/43).

Quatrièmement, tout au long du processus de pérennisation de la paix, nos efforts collectifs auront un maigre résultat si un effort n'est pas fait en parallèle pour mobiliser les ressources dont on a besoin pour mettre en œuvre les priorités arrêtées. Aucun progrès notable pour aider les pays concernés à pérenniser la paix ne sera accompli sans les ressources financières et l'assistance technique adéquates. Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la reconstruction et du développement au lendemain d'un conflit sont liées au montant des ressources et à l'ampleur de l'expertise nécessaires ainsi qu'au niveau d'engagement politique et diplomatique exigé pour leur succès.

Comme les membres du Conseil le savent déjà, l'Union africaine continue de consentir des efforts considérables s'agissant d'assumer une responsabilité plus grande en matière de financement de ses activités de paix. Les progrès accomplis ces deux dernières années dans la mise en activité du Fonds pour la paix, qui a déjà reçu les deux-tiers des contributions prévues pour 2018, sont une preuve de l'engagement de l'Union africaine. Il faut rappeler que le Fonds pour la paix est organisé autour de trois guichets. Le premier doit financer la diplomatie préventive et la médiation, le deuxième la capacité institutionnelle, et le troisième les opérations

d'appui à la paix. Nous espérons que les efforts en cours de l'Union africaine aideront à convaincre le Conseil de sécurité de répondre positivement aux demandes de l'Afrique à cet égard. Ces demandes sont d'autant plus légitimes que le financement durable des efforts de paix en Afrique ne doit pas être considéré comme une priorité africaine seulement, mais aussi comme un impératif stratégique international pour répondre à la nature complexe et interdépendante des menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Ceci m'amène à la fin de mon exposé. Je tiens, pour terminer, à insister de nouveau sur l'importance du partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies. Les situations difficiles et de plus en plus complexes sur le terrain soulignent la nécessité de renforcer et de calibrer de façon appropriée nos efforts concertés visant à instaurer une paix durables en Afrique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Chergui de son exposé riche d'informations.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des relations extérieures du Pérou.

Je voudrais souhaiter la bienvenue aux hauts représentants présents ici parmi nous et remercier de leurs importants exposés le Secrétaire général, M. António Guterres; le Secrétaire d'État aux affaires régionales et multilatérales mondiales au Ministère des affaires étrangères de la Roumanie, M. Dan Neclăescu, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix; et M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Le Pérou a convoqué la présente séance du fait de l'importance qu'il attache à la promotion d'une approche de la paix durable, l'objectif étant de prévenir et de régler les conflits avec plus de cohérence, d'efficacité et d'efficience; de s'attaquer à leurs causes profondes de façon intégrale; et de renforcer le cadre institutionnel requis pour ce faire. À cet égard, nous sommes heureux d'avoir pu offrir au Conseil de sécurité un projet de résolution d'une teneur largement identique à celui adopté par l'Assemblée générale (A/72/L.49). Il importe, selon nous, que les deux principaux organes restent engagés et travaillent de façon coordonnée s'agissant de promouvoir ce point de l'ordre du jour.

La priorité que nous accordons à la pérennisation de la paix se reflète également dans la prééminence du Conseil de sécurité qui, sous la présidence péruvienne en ce mois d'avril, a élaboré un programme de travail dans lequel nous avons mis en exergue la question des

femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.8234), ainsi que dans la tenue lundi dernier du premier débat public du Conseil consacré à la question des jeunes et la paix et la sécurité (voir S/PV.8241), sur laquelle nous avons également élaboré un projet de résolution en collaboration avec la Suède. Nous estimons que la participation des femmes et des jeunes est essentielle en vue de réaliser la vision d'un avenir commun, pacifique, ouvert et durable.

Le Pérou, qui préside également le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, promeut une lutte plus efficace contre ce fléau, au moyen du renforcement de la coopération et de la coordination afin de couper ses liens avec le crime organisé. Nous estimons que la pérennisation de la paix, qui est axée sur les causes profondes des conflits, concorde avec notre expérience en matière de pacification et de consolidation de la démocratie au sortir d'une période de violence et d'instabilité occasionnée dans notre pays par des groupes terroristes. Le Pérou est sorti de cette période dramatique en s'appuyant sur un vaste consensus national autour des positions de l'État en matière de sécurité, de développement et de droits de l'homme.

Nous tenons à souligner qu'il n'existe pas de modèle ou de recette unique pour réaliser une paix durable et que chaque pays doit forger son propre chemin, sur la base du droit international et avec l'accompagnement nécessaire de l'ONU et de la communauté internationale. Néanmoins, à une époque marquée par une profonde interdépendance mondiale, nous devons travailler de concert pour lutter contre les problèmes et les vulnérabilités qui nous concernent tous et qui pourraient se transformer en menaces à la paix et à la sécurité internationales. Je veux parler des changements climatiques, de la désertification, des inégalités croissantes, de la corruption, de la course aux armements et de l'extrémisme violent qui mène au terrorisme, entre autres phénomènes de portée mondiale et à caractère transnational. Il nous semble évident qu'il existe un lien entre ces phénomènes et la prolifération regrettable des conflits violents et des crises humanitaires, qui ont considérablement alourdi le programme de travail du Conseil ces dernières années. En conséquence, nous estimons qu'il est indispensable de renforcer le multilatéralisme dans le contexte de la paix durable, qui est un objectif général et un processus permanent axé sur la prévention.

L'ONU et le Conseil de sécurité peuvent et doivent faire beaucoup pour aider les États Membres à développer et renforcer leurs capacités de lutte contre les problèmes contemporains. À cet égard, nous saluons la coordination entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix, et nous appuyons la restructuration du pilier paix et sécurité de l'Organisation, lancée par le Secrétaire général avec pour objectif ultime de contribuer à la pérennisation de la paix. En outre, nous estimons que le Conseil doit adopter une démarche plus systématique en matière de prévention des conflits, en s'appuyant sur une analyse des risques en temps réel et des plans de gestion que le Secrétaire général, et les divers organismes et programmes du système des Nations Unies doivent être en mesure d'appliquer.

C'est une exigence ancienne. Nous rappelons qu'en 1991, dans son dernier rapport annuel (A/46/1), le Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar avait souligné l'importance de la diplomatie préventive, qui suppose de créer des mécanismes d'alerte rapide permettant de collecter des données sûres que le Conseil peut ensuite analyser. Par ailleurs, nous devons promouvoir le renforcement des synergies entre, d'une part, les opérations de paix déployées par le Conseil et, d'autre part, les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies pour le développement qui sont déployés dans des pays touchés par des conflits et des crises humanitaires, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales, les pays voisins, les pays donateurs et les institutions financières. Il est indispensable d'intensifier la coopération avec tous les acteurs pertinents sur le terrain.

Nous tenons à souligner l'importance du rôle de l'Union africaine, qui accomplit un travail remarquable dans plusieurs pays touchés par des conflits. Celle-ci doit continuer de renforcer son appui à diverses initiatives de pérennisation de la paix. Instaurer une paix pérenne doit être l'objectif cardinal de toutes les missions du Conseil, et c'est pourquoi le respect et la mise en œuvre de leurs mandats doivent être évalués en tenant compte de la capacité réelle des pays d'accueil à passer d'une situation de conflit à une situation caractérisée par l'état de droit et le développement durable.

À cet égard, nous soulignons la nécessité d'adopter, au cas par cas et selon que de besoin, des stratégies de sortie pour les opérations de maintien de la paix, en coordination avec les équipes de pays respectives des Nations Unies, en vue de garantir une transition cohérente et ordonnée des activités de l'Organisation

à l'appui de la pérennisation de la paix sur le terrain. Nous estimons que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 16 de développement durable, sur la promotion de sociétés pacifiques, notamment en mettant en place des institutions ouvertes à tous et responsables, fournit un cadre normatif universel approprié pour permettre à l'ONU d'appuyer les efforts nationaux de consolidation et de pérennisation de la paix.

Enfin, je tiens à souligner que le Pérou, qui est attaché au multilatéralisme, au droit international et au principe du règlement pacifique des différends, continuera de promouvoir activement ces idées en veillant à ce qu'elles se matérialisent par une action plus efficace et cohérente de l'Organisation et du Conseil.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à la Ministre des affaires étrangères de la Suède.

M^{me} Wallström (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, et à remercier la présidence péruvienne d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général de sa déclaration. Il sait qu'il peut compter sur notre plein appui.

Je remercie également les intervenants : M. Dan Neculăescu, Secrétaire d'État aux affaires régionales et multilatérales mondiales au Ministère des affaires étrangères de la Roumanie, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, et M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. Je saisis également cette occasion pour exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil de sécurité pour leur participation à la retraite organisée par le Secrétaire général dans la propriété de Dag Hammarskjöld à Backåkra le weekend dernier, et je les remercie d'avoir fait le déplacement.

La date d'aujourd'hui, le 25 avril, est un jour particulier puisque nous commémorons la Révolution des Œillets, qui a mis fin à la dictature au Portugal et au règne colonial dans de nombreux pays lusophones. Cet événement a permis au Portugal d'entamer son chemin vers l'intégration européenne, au même titre que l'Espagne et la Grèce. De fait, cet exemple, qui a inspiré une génération d'Européens, dont moi, nous pousse à réfléchir à la teneur de la pérennisation de la paix. Il est on ne peut plus urgent de promouvoir la même volonté de

pérenniser la paix qui a inspiré les dirigeants européens au lendemain de deux conflits mondiaux dévastateurs.

En 2016, le nombre de pays touchés par des conflits n'avait pas été aussi élevé depuis 30 ans. Les problèmes de sécurité auxquels le monde est confronté sont de plus en plus complexes et interconnectés. Une fois déclenchés, ces conflits peuvent durer des années avant d'être endigués, ce qui exige d'investir dans le maintien de la paix, l'aide humanitaire, la résilience, la consolidation de la paix et le développement, sans parler du coût en vies humaines et en potentiel humain. Au contraire, cela devrait nous motiver à investir davantage dans la prévention. Pouvons-nous nous permettre de ne pas prévenir les conflits?

Le Secrétaire général a fait de la pérennisation de la paix l'objectif primordial des réformes du système des Nations Unies, et son rapport de suivi sur les résolutions adoptées en 2016 constitue une feuille de route claire à cet égard (S/2018/43). Il nous faut agir maintenant. Aujourd'hui, je voudrais exposer brièvement trois engagements fondamentaux qui sont nécessaires pour assurer la mise en œuvre pleine et effective du programme de pérennisation de la paix.

Premièrement, nous devons renforcer l'égalité et une appropriation nationale sans exclusive. La pauvreté multidimensionnelle, les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits ainsi que les inégalités croissantes sont autant de défis qui influent de plus en plus sur les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Par conséquent, il est essentiel de lutter contre l'exclusion et la discrimination structurelle pour prévenir les conflits.

Il importe de souligner qu'il ne saurait y avoir de paix durable, juste ou légitime, si elle exclut la moitié de la population. La participation pleine et entière des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité est au cœur de l'action du Conseil - non pas dans l'intérêt des femmes, mais dans l'intérêt de la paix et de la sécurité. L'égalité des sexes profite à tous.

De même, les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits minent la confiance au sein des sociétés et sont à l'origine des conflits. Les droits de l'homme ne sont pas des extras facultatifs. Pour édifier des sociétés inclusives, les États doivent honorer les obligations qui sont les leurs au titre du droit international et respecter, protéger et promouvoir tous les droits de l'homme - civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Deuxièmement, nous devons améliorer notre capacité à prendre en considération les alertes rapides et nous engager à prendre des mesures préventives. Au sein du Conseil, nous devons adopter la pratique de nous pencher au plus tôt sur des situations qui risquent de dégénérer en conflits violents, dont des exemples ont été mentionnés dans cette salle, pour éviter que ces conflits n'éclatent. Nous disposons d'un certain nombre d'outils qui peuvent nous permettre d'agir rapidement. Il s'agit notamment de la Commission de consolidation de la paix, du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et de nombreux formats de réunions informelles à la disposition du Conseil. Nous devons les mettre à profit.

Nous avons besoin de conseils indépendants, fiables et francs de la part du Secrétaire général, sur la base d'analyses exhaustives. Je pense notamment à l'analyse des menaces émergentes, telles que les changements climatiques, qui continuent d'exacerber nombre de problèmes et de conflits actuels, ainsi qu'à l'analyse de nouvelles menaces, afin d'améliorer notre compréhension collective, notre planification stratégique et notre riposte.

Troisièmement, nous devons nous attaquer aux facteurs de conflits au moyen d'une action concertée. S'il existe plusieurs facteurs de conflits, on ne peut pas les prévenir au moyen d'une action menée isolément.

Une coopération transversale et une démarche à l'échelle du système sont indispensables. Cela signifie que nous ne devons pas nous limiter à présenter nos plans nationaux respectifs mais à nous engager collectivement à réaliser un objectif commun. Cela suppose une véritable coopération qui permet de renforcer les synergies et donne lieu à des résultats supérieurs à la somme des efforts individuels.

En outre, comme nous l'avons déjà entendu, nous devons renforcer nos partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales. Ce sont elles qui sont nos yeux et nos oreilles sur le terrain. Elles comprennent leurs voisins et peuvent intervenir quand nous ne le pouvons pas.

La Commission de consolidation de la paix est un vecteur de coopération et de partenariat. Elle est idéalement placée pour mobiliser des acteurs internationaux pour la mise en œuvre de mesures coordonnées et stratégiques en faveur de la pérennisation de la paix. Nous pouvons exploiter pleinement le potentiel de la Commission grâce à des échanges plus informels et plus

fréquents entre le Conseil et la Commission. Le rôle de catalyseur joué par le Fonds de consolidation de la paix s'est avéré extrêmement utile, et c'est pour cette raison que la Suède va multiplier par deux sa contribution au Fonds.

Pour terminer, prévenir les conflits violents est une obligation au titre de la Charte. La démarche de la pérennisation de la paix nous permet d'améliorer la capacité du Conseil à jouer le rôle qui est le sien pour s'acquitter de cette responsabilité. Aujourd'hui, en tant qu'États Membres, nous devons jouer notre rôle en faisant montre de la volonté politique nécessaire et en appuyant sans réserve le Secrétaire général et son projet de mettre la prévention des conflits au cœur de l'action de l'Organisation.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire.

M. Amon-Tanoh (Côte d'Ivoire) : Prenant la parole devant le Conseil pour la première fois depuis la disparition subite de notre compatriote et ami, collègue des membres du Conseil, l'Ambassadeur Bernard Tanoh-Boutchoue, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais exprimer aux membres du Conseil la reconnaissance du Président de la République, S. E. M. Alassane Ouattara, ainsi que la gratitude du Gouvernement et du peuple ivoiriens, pour la sincère solidarité exprimée à l'endroit de notre pays par le Conseil de sécurité, ainsi que pour l'hommage qu'il a rendu au disparu et pour toutes les marques d'amitié qu'il continue d'exprimer à sa famille et à notre pays.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis de féliciter votre pays, la République du Pérou, pour sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, et de vous remercier de m'associer à ce débat sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Je voudrais remercier ceux qui sont intervenus avant moi – le Secrétaire général, le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine – pour leurs contributions au sujet qui nous préoccupe.

La consolidation et la pérennisation de la paix interpellent mon pays, qui s'est engagé dans un processus original et ambitieux de pérennisation de la paix, notamment depuis la fermeture de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

La fin de la crise post-électorale, en 2011, a ouvert, en Côte d'Ivoire, une période de paix fragile, qu'il était urgent de consolider, afin d'éviter tout retour de la violence et de tourner définitivement la page de l'instabilité. L'action et l'appui de nos partenaires de développement, ainsi que le soutien direct des Nations Unies aux côtés du Gouvernement, ont été décisifs. En effet, la conjugaison des efforts nationaux et internationaux a abouti à la mise en place du Plan d'action prioritaire de consolidation de la paix 2011-2014 et 2015-2017, qui a bénéficié d'un financement global de 30 millions de dollars américains, et qui était articulé autour de plusieurs axes. Il s'agit notamment de la restauration de l'autorité de l'État et de la sécurité communautaire, de l'appui à la réconciliation nationale, à la cohésion sociale et à la réduction des risques de conflits et du soutien à l'identification des populations vulnérables.

Ce plan a eu le mérite de révéler des besoins d'une plus grande ampleur, qui ont nécessité un engagement sans précédent de notre gouvernement, afin de consolider durablement la paix et de rassurer les Ivoiriens sur la nouvelle orientation prise par leur pays. Le soutien de nos partenaires ne nous a pas fait perdre de vue que seul un processus de consolidation de la paix basé sur l'appropriation nationale et le leadership de l'État s'avère durable, en raison du consensus et de l'adhésion nationale qu'il suscite.

Pour mon pays, l'État est la clef de voûte des actions de consolidation de la paix et de sa pérennité. C'est dans cette perspective que le Président Alassane Ouattara, pendant la crise post-électorale, dans les conditions que tous les membres du Conseil ont suivies, s'est attelé à préserver l'appareil de l'État, afin d'engager, dès la fin du conflit, l'œuvre de reconstruction et de consolidation de la paix dont nous sommes témoins.

Mon pays a choisi sa propre voie, afin d'asseoir durablement la paix. Il met notamment l'accent sur le développement économique et la construction d'une économie performante, capable d'offrir des opportunités aux ex-combattants, afin de les éloigner des armes, de réduire la pauvreté et les inégalités, de créer des emplois pour les jeunes et d'apporter à l'État les ressources nécessaires au financement des projets de sortie de crise.

Le relèvement spectaculaire de l'économie de la Côte d'Ivoire, au lendemain de la crise post-électorale, a favorisé l'émergence d'un État solide, qui a pris toute sa part dans les efforts de normalisation post-crise et de consolidation de la paix. Grâce à la volonté politique

clairement affichée du Président Alassane Ouattara, l'État de Côte d'Ivoire s'est impliqué financièrement, et dans des proportions rarement vues sur le continent, dans la mise en œuvre et la réussite du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de la cohésion sociale, la réconciliation nationale et la reconstruction post-conflit.

Comme je l'ai dit devant le Conseil en juin 2017 (voir S/PV.7957), l'ONUCI a laissé derrière elle un pays debout et en paix, avec une économie solide, des institutions crédibles et fiables, qui ont permis de résoudre les problèmes majeurs liés à la nationalité et au foncier rural, prémices de la crise, permettant d'ancrer définitivement la démocratie et la bonne gouvernance dans l'action publique. Tirant les leçons de notre histoire récente, le Président Alassane Ouattara a entrepris avec succès, à travers la Constitution de la troisième République, de réorganiser en profondeur la vie et l'espace politiques, afin que les élections ne débouchent inmanquablement sur des conflits.

Le débat qui nous réunit aujourd'hui, deux ans après l'adoption de la résolution 2282 (2016) par le Conseil, traduit l'importance que nous attachons collectivement à l'aboutissement de la réforme de la consolidation et de la pérennisation de la paix, menée dans le but de mieux accompagner les pays en situation post-conflit et leur éviter tout retour à l'état de belligérance. Il est important de mentionner que la pérennisation de la paix devrait être une préoccupation partagée par tous les pays, y compris les pays en paix.

Les attentes des pays en sortie de crise vis-à-vis de l'Organisation sont importantes. Nous devons continuer à servir de caution au déploiement des partenaires de développement, dans les premiers temps de la reconstruction post-conflit. L'exemple de mon pays permet, à cet effet, de poser quelques principes.

La consolidation et la pérennisation de la paix étant tributaires de l'état des institutions d'un pays après le conflit, l'action de l'Organisation et des autres partenaires devra consister, soit à renforcer l'État lorsqu'il existe, soit à le rétablir lorsqu'il s'est effondré. Toute action de la communauté internationale en substitution à l'État restera superficielle et créera un effet d'accoutumance et de dépendance désastreux pour la paix. Pour être efficace sur le terrain, l'Organisation doit afficher une grande cohérence et intervenir sous une entité unique. Elle doit, pour cela, mettre fin à la dispersion de ses ressources et de ses actions constatée dans plusieurs

théâtres post-conflit. Il s'agit donc pour elle de mettre résolument en avant sa vision du One UN, l'Unité d'action des Nations Unies. Par ailleurs, les États membres et les partenaires de développement doivent mobiliser les ressources nécessaires au profit de l'ONU, dans le cadre du financement des actions de consolidation et de pérennisation de la paix, par le Fonds pour la consolidation de la paix.

C'est fort des enseignements de sa propre expérience que mon pays soutient le projet de réforme du pilier paix et sécurité proposé par le Secrétaire général, M. António Guterres, qui dresse les contours d'une architecture de la consolidation de la paix plus efficace. La Côte d'Ivoire appelle les pays développés, les partenaires multilatéraux et le secteur privé à mobiliser les ressources nécessaires au financement du développement et du Fonds pour la consolidation de la paix, afin que l'Organisation des Nations Unies assiste plus efficacement les pays en situation post-crise. Il importe également de souligner le rôle de la diplomatie préventive et en particulier, l'importance des mécanismes d'alerte rapide, dans la consolidation et la pérennisation de la paix, et d'encourager l'Organisation à leur apporter une plus grande attention.

Je fonde l'espoir que le prochain examen de l'architecture de consolidation de la paix, en 2020, nous permette de revitaliser toutes les structures impliquées dans cette tâche et de renforcer la synergie de nos actions en la matière.

M. Haspels (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : On n'a jamais fini de construire la paix. La paix se construit avant, pendant et longtemps après le conflit. Cela demande des efforts jour après jour. La pérennisation de la paix est synonyme d'engagement pérenne ici à l'ONU et au niveau national, dans les États Membres. Nous nous félicitons donc du rapport du Secrétaire général (S/2018/43) et le remercions de son leadership sur cette question.

La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale souligne une fois de plus que la pérennisation de la paix est le dénominateur commun des efforts de l'ONU et des États Membres. C'est une avancée importante. Toutefois, nous devons continuer à soutenir pleinement sa mise en œuvre. C'est pourquoi, en ce qui nous concerne, nous poursuivons les mêmes objectifs au niveau national. La prévention des conflits est la pierre angulaire de la nouvelle stratégie intégrée du gouvernement en faveur de la sécurité internationale et de nos politiques commerciales et d'aide. C'est le point cardinal

de notre mandat au Conseil de sécurité cette année, tout comme durant notre mandat précédent en 1999-2000. Il y a plusieurs années, le Royaume des Pays-Bas a décidé de participer à la Force internationale d'assistance à la sécurité et à la mission Soutien résolu en Afghanistan, de même qu'à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, parce que, en plus de servir l'intérêt des peuples afghan et malien, la stabilité durable contribue également à la stabilité en Europe. Il n'y a pas de solution miracle.

La prévention exige que nous comprenions et combattions les causes profondes des conflits. Pour ce faire, nous devons commencer par respecter les droits de l'homme, la primauté du droit et la dignité humaine en tant que fondements de la liberté, de la justice et de la paix. Quelques-unes des situations dont le Conseil de sécurité est saisi illustrent mieux que toute autre l'interdépendance qui existe les droits de l'homme, le développement et la sécurité.

Deuxièmement, nous devons mettre en œuvre les objectifs de développement durable, car c'est la meilleure stratégie universellement convenue pour pérenniser la paix. À titre d'exemple, les Pays-Bas ont rejoint le mouvement des Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives (ODD16+) qui promeut la mise en œuvre mondiale de l'objectif 16 pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives et des objectifs de développement durable qui y sont liés.

Troisièmement, nous devons promouvoir des négociations et des processus politiques ouverts à tous. En mars, nous avons souligné la bonne orientation suivie par l'Afghanistan dans le cadre du processus inclusif dirigé et pris en main par les Afghans. Cela m'attriste que ce parcours ait été assombri une nouvelle fois le week-end dernier par l'horrible attentat qui a visé un bureau d'inscription des électeurs à Kaboul, au cours duquel au moins 57 personnes ont trouvé la mort.

Les situations dans lesquelles les risques vont croissant doivent être rapidement portées à l'attention du Conseil de sécurité. Le Conseil peut améliorer le rôle qu'il joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en empêchant l'escalade de la violence. Le Conseil doit également se concentrer durablement sur les effets des tâches qu'il confie sur l'instauration de la stabilité et de la paix.

Nous avons toujours défendu une approche intégrée du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. C'est pourquoi nous

apportons un appui concret aux opérations de maintien de la paix, au Fonds pour la consolidation de la paix et aux capacités de l'ONU en matière de prévention et de consolidation de la paix. Comme l'a déclaré le Premier Ministre Rutte dans son intervention pendant le débat public de mars (voir S/PV.8218), nous devons assurer la primauté du processus politique dont dépend le règlement durable des conflits. À cet égard, je me félicite de l'initiative du Secrétaire général « Action pour le maintien de la paix ». Il s'agit d'une démarche intégrée qui vise également à éliminer les causes profondes des conflits par des solutions politiques et à mettre en œuvre les accords de paix. Nous ne connaissons que trop bien, hélas, les risques d'une rechute.

La Commission de consolidation de la paix, présidée actuellement par la Roumanie, est fondamentale pour faire en sorte d'avoir des stratégies cohérentes et portant sur tous les piliers en matière de consolidation de la paix. Nous devons renforcer notre coopération. Le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix doivent se compléter l'un l'autre pour préparer le passage d'une opération de maintien de la paix à un autre type d'opération. Nous devons nous appuyer sur le rôle fédérateur de la Commission de consolidation de la paix parce qu'elle peut informer le Conseil de sécurité des points de vue des diverses parties prenantes et lui fournir des conseils sur les défis socioéconomiques et en matière de développement à long terme.

Comme cela a déjà été dit, le Libéria est un exemple de réussite. La Mission des Nations Unies au Libéria a aidé le pays à renforcer ses capacités de maintien de l'ordre. Elle a également eu recours à des outils dits « indirects », tels que les émissions de radio du service public, pour mettre l'accent sur la promotion de la paix et de la réconciliation nationale. Aujourd'hui, la transition est gérée en étroite collaboration avec la Commission de consolidation de la paix.

Ces exemples nous montrent que le Conseil de sécurité dispose de tous les outils nécessaires pour prévenir les conflits et maintenir la paix. Toutefois, sans volonté politique de notre part, le seul résultat qu'on obtient est un statu quo irresponsable. Le conflit sanglant en Syrie nous montre les conséquences de l'inaction du Conseil. Nous devons, le système des Nations Unies et les États Membres, remplir le rôle que les gens attendent de nous.

Pour conclure, instaurer la paix et la pérenniser prend toujours beaucoup plus de temps qu'on ne l'imagine. Mais nous n'avons d'autre choix que de ne jamais

cesser d'essayer, d'espérer et d'aider les populations à faire le choix de la paix contre celui de la violence.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit d'abord permis de remercier le Secrétaire général, le Secrétaire d'État Neculăescu et le Commissaire Chergui de leurs exposés. Comme je me souviens avoir dit à Addis-Abeba, en septembre dernier, lors de la séance conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, notre relation est vitale et nous devons continuer à la renforcer si nous voulons réussir. Je suis particulièrement heureux de voir le Commissaire Chergui dans la salle aujourd'hui.

Le Royaume-Uni partage la vive inquiétude des intervenants face à l'ampleur et à la complexité des conflits violents d'aujourd'hui. Les coûts augmentent, qu'ils se mesurent en vies perdues, en familles déplacées, en violations des droits de l'homme, en pauvreté extrême ou en budgets de maintien de la paix et d'aide humanitaire. Nos motivations pour prévenir d'autres conflits et maintenir la paix doivent être plus fortes que jamais. Je suis tout à fait d'accord avec le Secrétaire général sur l'importance des droits de l'homme dans ce contexte, à la fois, bien sûr, en tant que facteurs d'avertissement ou de déclencheur de conflit, mais pas seulement : nous pensons que les activités relatives aux droits de l'homme aux niveaux national et local peuvent être une contribution importante en soi à la stabilité et à la prévention des conflits.

Le Royaume-Uni accueille avec grande satisfaction la vision du Secrétaire général, M. António Guterres, en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, et se félicite notamment de l'attention renouvelée accordée à la prévention des conflits dans son rapport (S/2018/43). Nous souscrivons également pleinement à l'idée que l'appui fourni aux pays pour maintenir la paix devrait être une priorité commune à l'ensemble du système des Nations Unies, depuis la paix et la sécurité jusqu'au développement et aux droits de l'homme.

Nombre de nos ministères et gouvernements sont arrivés à cette conclusion. Le Gouvernement britannique a décidé que plus de la moitié de nos dépenses de développement seront consacrées aux États en situation de conflit et aux États fragiles, car c'est là que réside le plus grand défi de la réduction de la pauvreté aujourd'hui. Cela ne signifie pas, comme certains pourraient le craindre, que les mandats respectifs des différentes parties de l'ONU sont menacés. À cet égard,

nous nous félicitons du fait que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité adopteront des résolutions dans lesquels ils s'engageront à poursuivre la mise en œuvre de la vision « pérennisation de la paix » convenue en 2016. Le Royaume-Uni a identifié trois priorités pour ce qui est des futurs travaux.

Premièrement, nous voulons voir se développer un partenariat plus fort pour la paix entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale. Leur vision, leur expertise et leur présence mondiale conjuguées sont essentielles pour s'assurer que les investissements multilatéraux dans le développement s'attaquent aux moteurs des conflits.

Deuxièmement, nous voulons que l'ONU pratique une diplomatie préventive plus efficace, en s'attaquant en particulier aux causes sous-jacentes. Nous connaissons tous le rôle crucial que jouent les accords politiques et les opportunités qu'ils créent pour la consolidation de la paix. Je souscris pleinement aux propos du Secrétaire général sur l'importance de la participation des femmes à ces négociations. Nous savons, d'après les recherches effectuées, que les négociations de paix ont 35 % plus de chances d'être soutenues pendant au moins 15 ans si les femmes y participent.

Notre troisième priorité est d'assurer des transitions sans heurt pour passer de situations où existent des missions de maintien de la paix à des situations où elles ne sont plus là. J'y reviendrai dans un instant. Dès le moment où nous décidons de déployer des soldats de la paix, nous devrions penser à leur sortie. Tout en reconnaissant que les contextes fragiles seront toujours sujets à des risques, nous, au Conseil de sécurité, avons besoin d'une vision claire de ce à quoi ressemble un état final suffisamment stable. Le Secrétariat a un rôle clef à jouer à cet égard, en produisant des analyses plus approfondies et des plans de mise en œuvre de la mission assortis de critères clairs permettant d'atteindre cet état final. Ces mesures devraient ensuite concentrer les ressources et permettre au Conseil de suivre les progrès accomplis. Cette approche est actuellement à l'essai, bien sûr, en Haïti.

Le système des Nations Unies pour le développement doit s'intensifier plus tôt dans les missions. Nous accueillons favorablement la suggestion du Secrétaire général d'établir un lien entre les cadres de développement et les évaluations des missions. Comme le Fonds de maintien de la paix a cherché à le faire au Mali, les soldats de la paix et les équipes de pays des Nations Unies doivent travailler selon le même scénario, les mêmes

délais et les mêmes objectifs. Les fonds, programmes et organismes doivent être prêts à traiter des conflits au lieu de simplement « faire avec ». La détermination des capacités, comme cela a été fait au Libéria, devrait nous permettre de mieux nous préparer à combler les lacunes lorsqu'une mission part.

Le Secrétaire général a souligné qu'il importait de renforcer la cohérence pour appuyer les efforts des gouvernements nationaux, et que tout ne dépend pas de l'ONU. Lorsqu'elle est politiquement inclusive, l'appropriation nationale rend les processus de transition efficaces et résilients. Nous devons toujours réfléchir à la manière dont les missions mettent en œuvre leurs transferts aux institutions et acteurs nationaux. L'expérience de la Côte d'Ivoire montre l'impact que cela peut avoir lorsque cela est bien fait. Je pense que les leçons salutaires proposées par le Ministre Amon-Tanoh étaient importantes pour nous tous, en particulier pour veiller à ce que l'ONU n'assume pas les fonctions des gouvernements et empêche ces derniers de s'acquitter de leurs tâches.

L'élaboration d'un plan commun de consolidation de la paix pourrait aider à rassembler la mission, l'équipe de pays des Nations Unies, les donateurs, le gouvernement hôte et les autres parties prenantes nationales tout au long de la transition et au-delà. Le fait que les États-Unis, la Suède et le Libéria aient travaillé ensemble si efficacement à l'élaboration d'un plan de consolidation de la paix démontre le rôle précieux que la Commission de consolidation de la paix peut jouer, et c'est pourquoi le Royaume-Uni est l'un des donateurs les plus importants et les plus anciens du Fonds pour la consolidation de la paix.

Enfin, nous devons faire preuve de créativité en ce qui concerne la présence résiduelle de l'équipe de pays des Nations Unies. La création d'un bureau renforcé de Coordonnateur résidents au Libéria est une initiative très prometteuse qui reflète la reconnaissance dans le rapport du Secrétaire général que le système des Nations Unies pour le développement a besoin de capacités renforcées pour aider les pays exposés à un risque de conflit. Les transitions d'un cadre de mission à un cadre de fin de mission ne sont qu'une dimension de ce qui constitue un programme plus vaste de pérennisation de la paix, mais, étant donné que l'un des prédictors les plus importants de futurs conflits, ce sont les conflits passés, nous devons faire les choses correctement.

Aussi insurmontable que paraisse le règlement des défis récurrents des transitions, nous avons de bons

exemples d'actions innovantes et efficaces pour nous guider. Avec le rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix, nous avons un plan pour faire évoluer les choses. Rien ne devrait donc nous empêcher, au Conseil de sécurité, d'aller de l'avant.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général pour son importante intervention et pour son engagement exemplaire en faveur de la paix durable. Je voudrais également remercier le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Dan Neiculăescu, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smail Chergui, pour leurs interventions particulièrement éclairantes.

Comme l'a souligné le Secrétaire d'État français hier à l'Assemblée générale, ces dernières années ont permis des avancées importantes au sein des Nations unies dans le traitement des crises et l'approche de l'ONU à leur égard (voir A/72/PV.84). Nous sommes loin de l'époque où l'ONU ne s'intéressait aux crises qu'à travers les opérations de maintien de la paix. C'est désormais l'ensemble du cycle du conflit qui est pris en compte, dans une continuité « prévention, maintien et consolidation de la paix ».

Les situations de crise auxquelles doit répondre notre Conseil de sécurité ont changé de nature et sont de plus en plus asymétriques, transnationales et multidimensionnelles. Nombre de conflits et de guerres civiles trouvent leur origine dans les fragilités en termes de développement et de gouvernance, celles-là mêmes que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 entend combattre.

Il nous faut donc adopter une approche transversale et intégrée qui allie, dans la durée, actions sécuritaires, humanitaires, politiques, de développement, de promotion des droits de l'homme et de lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, en rassemblant dans une approche commune l'ensemble des partenaires.

Dans ce contexte, quel rôle doit jouer le Conseil de sécurité? J'en vois trois principaux :

D'abord, le Conseil doit renforcer son action de prévention. L'ONU est née d'un objectif de prévention. Trop longtemps, cet aspect a été négligé. Le Conseil de sécurité doit être en mesure de mieux anticiper les risques de crises grâce à un système d'alerte précoce, pour améliorer sa capacité collective à agir en amont du déclenchement des crises. À défaut, nous serons

contraints de gérer les crises pour un coût humain et financier bien plus important.

Les premières mesures prises par le Secrétaire général vont dans la bonne direction. Je pense au recours au Conseil consultatif de haut niveau sur la médiation et à une communication repensée sur le concept de prévention comme un outil utile avant et après les conflits. La France apporte tout son soutien aux initiatives du Secrétaire général en ce sens.

Les organisations régionales ont un rôle essentiel à jouer. Ce fut le cas de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Gambie par exemple, avec succès, comme l'a montré le Président Barrow hier (voir A/72/PV.83). Ce devrait être le cas au Burundi également, où, malheureusement, les travaux de médiation de la Communauté d'Afrique de l'Est se heurtent au refus du Gouvernement d'entamer un dialogue constructif avec l'opposition et les partenaires internationaux. Pour garantir une paix durable, nous devons nous assurer que personne n'est laissé pour compte, comme nous l'y oblige notre engagement au titre du Programme 2030.

Ensuite, c'est mon deuxième point, lorsque la prévention échoue et que l'engrenage de violence s'enclenche, il est de notre responsabilité de stopper cette escalade et d'intervenir. C'est ce que la France a fait à la demande de ses partenaires, au Mali comme en République centrafricaine. Dans ce contexte, les opérations de maintien de la paix restent un outil central du Conseil de sécurité pour favoriser le retour à la paix. La France est et restera engagée avec force, constance et conviction pour soutenir les opérations de maintien de la paix. C'est parce que ces opérations sont indissociables des ambitions originelles de l'Organisation des Nations Unies qu'il en va de notre crédibilité collective et que le travail de réforme entamé par le Secrétaire général doit être pleinement soutenu.

Pour que ces opérations soient efficaces, le Conseil doit s'assurer qu'elles disposent de mandats bien calibrés, qui s'inscrivent dans une stratégie politique claire, avec des priorités définies et un séquençage dans le temps. La France s'y attache dans l'élaboration des mandats, en particulier des opérations de maintien de la paix où elle tient la plume, en coordination étroite avec les pays contributeurs de troupes. Cette exigence est d'autant plus forte s'agissant des mandats multidimensionnels qui, outre leur adaptation à des conflits particulièrement complexes, permettent d'établir un pont entre

maintien de la paix et consolidation de la paix en favorisant le traitement des causes profondes des crises.

Enfin, c'est mon dernier point, le Conseil de sécurité doit garantir une transition réussie entre les opérations de maintien de la paix et la consolidation et la pérennisation de la paix. C'est l'approche qui a été poursuivie en Côte d'Ivoire, en travaillant en coopération étroite avec les autorités ivoiriennes pour permettre un retrait progressif de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. La présence de la Côte d'Ivoire aujourd'hui au Conseil de sécurité est un symbole indéniable de ce succès.

Au Libéria, plus récemment, le plan de consolidation de la paix élaboré avec l'appui de la Commission de consolidation de la paix a également favorisé cette transition réussie. La Commission de consolidation de la paix a démontré dans ce cas l'appui inestimable qu'elle peut apporter au Conseil de sécurité, grâce à son expertise et son rôle de coordination et d'échange entre tous les partenaires. La France apporte son soutien plein et entier au renforcement du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et à la montée en puissance du Fonds pour la consolidation de la paix, qui doit pouvoir garder ce qui fait sa plus-value, à savoir sa flexibilité et sa réactivité. Signe de cet engagement, la France a contribué au Fonds l'année dernière, après plusieurs années d'absence. Nous avons également pris la décision de concentrer notre aide au développement sur les pays fragiles et en sortie de conflit. Le Fonds français pour la résilience et la paix, abondé à hauteur de 100 millions d'euros annuels, verra ses ressources doubler d'ici à 2020. C'est donc un engagement considérable dont on parle pour mon pays.

Si l'exigence de la prévention des conflits et les liens entre paix et développement sont devenus une évidence, il incombe désormais à la communauté internationale, c'est-à-dire à nous tous, de traduire cette volonté en actes pour une paix durable. Garantir une paix durable nécessite une architecture de paix et sécurité efficace, un système de développement adapté aux nouveaux enjeux et qui s'appuie sur une Organisation des Nations Unies à la gestion renouvelée et apte à affronter les défis du XXI^e siècle. Ces trois réformes forment un tout, nous ne pouvons les envisager séparément. Le Secrétaire général sait qu'il peut compter sur le soutien déterminé de la France dans cette entreprise.

La France apportera pleinement sa contribution aux débats pour une mise en œuvre effective de la pérennisation de la paix dans l'esprit le plus constructif.

Elle continuera à mener une politique déterminée en la matière, que ce soit sur le terrain ou dans le cadre de ses responsabilités à l'ONU, pour construire avec les Membres de l'Organisation des Nations Unies un multilatéralisme d'action au service de la paix et de la sécurité.

M^{me} Córdova Soria (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Pérou, M. Néstor Popolizio Bardales, dont nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui. Nous remercions le Secrétaire général António Guterres de son rapport (S/2018/43), ainsi que M. Dan Neculăescu, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, et M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de leurs exposés. Nous remercions par ailleurs la présidence péruvienne d'avoir organisé la présente séance, qui nous permet d'aborder une question clef pour la paix et la sécurité internationales, à savoir la consolidation et la pérennisation de la paix.

L'expression « consolidation de la paix » a été utilisée pour la première fois dans un rapport de 1992, intitulé *Agenda pour la paix*, de l'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, qui l'a définie comme suit :

« action menée en vue de définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des hostilités ». (S/24111, par. 21)

La consolidation de la paix était nécessaire pour surmonter les conséquences de la guerre et consolider les processus de paix. C'est ainsi qu'a commencé l'une des tâches les plus importantes et les plus centrales de l'Organisation : le renforcement des États sortant d'un conflit.

Il ne fait aucun doute que la situation au niveau international n'est pas statique; elle connaît des transformations majeures. La persistance des menaces à la paix et à la sécurité internationales émanant des groupes terroristes, de la criminalité transnationale et des groupes armés a mis en relief l'impérieuse nécessité de renforcer et d'améliorer les mécanismes de prévention. La consolidation des partenariats régionaux et sous-régionaux, par exemple, constitue un outil essentiel, au regard de l'appropriation et de la responsabilité de leurs membres, pour relever comme il se doit les défis en matière de sécurité et d'état de droit.

Nous avons insisté sur le fait que l'instauration d'une paix pérenne doit se faire en recourant à des outils

politiques qui permettent de parvenir à des solutions politiques négociées. Nous considérons que le dialogue implique l'apprentissage et exige la réflexion et la reconnaissance des différences, mais aussi des points d'accord. Il facilite également le redressement après une crise et peut empêcher l'escalade de la violence, pour autant que les priorités et les besoins des parties concernées soient pris en compte. En tant qu'État qui défend le multilatéralisme et les moyens pacifiques de règlement des conflits, la Bolivie est consciente des défis auxquels est confrontée la communauté internationale. Nous lançons un appel vibrant à œuvrer en faveur de la paix par le biais des mécanismes multilatéraux, dans le strict respect des dispositions de la Charte des Nations Unies.

La Bolivie souligne, par ailleurs, qu'il est indispensable d'adopter une approche préventive après une étude approfondie de la situation au cas par cas. Le partage des informations d'alerte précoce sur des conflits potentiels, la mise en place de mécanismes de prévention des conflits et la coordination de mesures conjointes et complémentaires tout au long des différentes phases de réponse aux conflits et de leur gestion sont autant de tâches essentielles.

Comme nous l'avons dit, la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le cadre de la prévention des conflits revêt une importance cruciale. L'échange d'informations avec des organismes, tels que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, afin de connaître leurs vues sur la situation sur le terrain permet de mieux cerner les crises et de parvenir à une approche unifiée pour leur règlement, en tenant compte des besoins de chaque région et de ses avantages comparatifs. À cet égard, nous nous félicitons de la contribution du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine, qui ont mis en place un cadre de travail commun.

Nous avons déclaré à maintes reprises que la consolidation de la paix était étroitement corrélée aux liens importants qui existent entre les bonnes pratiques, le renforcement des dialogues et la coordination entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Cela doit permettre à la complémentarité entre les initiatives de paix et de sécurité, ainsi qu'à l'appropriation nationale et à l'ouverture à tous les niveaux, de jouer un rôle central pour édifier un partenariat stratégique à la recherche

d'efficacité et de flexibilité, dans le seul but d'instaurer une paix durable.

De même, dans le contexte de la consolidation de la paix, il est impératif de mettre en œuvre le programme femmes et paix et sécurité, conformément à la résolution 1325 (2000). Il faut réaffirmer, garantir et promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix, en leur donnant un rôle actif dans la prévention, la médiation et le dialogue afin de trouver des solutions sur un pied d'égalité, mais aussi dans la reconstruction d'après-conflit, par le biais de leur réinsertion économique, sociale et culturelle. Il faut également prendre en considération la protection des jeunes, leur non-stigmatisation et leur inclusion dans les processus de paix.

Nous convenons qu'il ne saurait y avoir de développement sans paix, ni de paix sans développement. Il est impératif que la communauté internationale tout entière parvienne à conjuguer ses efforts et à les intensifier, tout en accroissant les synergies entre les activités de maintien et de consolidation de la paix, selon que de besoin, compte étant tenu des compétences respectives de chacun. Tout cela doit s'inscrire dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour terminer, il faut, pour rompre le cercle vicieux de la guerre, remédier aux causes structurelles des conflits. Les pratiques interventionnistes et les politiques de changement de régime, entre autres, ont eu des effets collatéraux, faisant émerger le chaos, le terrorisme et la militarisation avec les résultats regrettables que l'on observe encore aujourd'hui.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous nous félicitons, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, que vous soyez venu présider la présente séance, que nous vous remercions d'avoir convoquée. Ce débat souligne l'importance de la consolidation de la paix et du maintien de la paix, et reflète les principes, objectifs et buts inscrits dans la Charte des Nations Unies. Je remercie également la délégation péruvienne de la note de cadrage de bonne qualité (S/2018/325, annexe) qui souligne l'importance de la consolidation et du maintien de la paix en promouvant et encourageant les efforts déployés par différents organes des Nations Unies pour garantir leur efficacité, en particulier les opérations de maintien de la paix. Nous nous réunissons aujourd'hui avec ce noble objectif, conforme aux buts et principes consacrés par la Charte.

Je saisis également cette occasion pour remercier le Secrétaire général, le Ministre roumain des affaires

étrangères, dont le pays préside la Commission de consolidation de la paix, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de leurs exposés fort utiles en début de séance.

Il est essentiel, lorsqu'on parle de consolider et de maintenir la paix, de souligner l'importance du rôle joué par la Commission de consolidation de la paix dans le rétablissement et la pérennisation de la paix. Nous savons tous que le rôle du Conseil de sécurité est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Toutefois, le Conseil n'agit en général que lorsque les tensions se sont intensifiées et se sont transformées en conflits violents qui font figure de menaces à la paix et la sécurité internationales. Cela se situe à un stade très avancé des conflits et c'est alors qu'il devient difficile, complexe et très coûteux de trouver une solution. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix, toutefois, d'après le mandat qui lui a été confié en vertu de la résolution 1645 (2005), est d'entreprendre un certain nombre d'activités, par exemple des enquêtes, et de présenter des rapports sur la situation socioéconomique et politique des pays à l'examen, ainsi que de recourir aux mécanismes d'alerte rapide, aux interventions rapides, aux bons offices et aux solutions diplomatiques. Il s'agit donc d'une instance qui traite de diverses questions politiques et socioéconomiques et qui coopère avec le Conseil de sécurité sur les questions politiques et de sécurité.

Nous sommes donc convaincus de l'importance de promouvoir le rôle de la Commission pour atteindre les objectifs recherchés. Nous sommes fermement convaincus que le Conseil de sécurité dispose des outils nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités, telles qu'énoncées aux Chapitres VI, VII et VIII de la Charte, s'agissant de relever les défis traditionnels et résurgents auxquels fait face notre monde contemporain. Le plus important de ces outils est la diplomatie préventive, qui s'ajoute au rôle important et fondamental du Secrétaire général, lequel attire l'attention du Conseil de sécurité sur certaines questions, comme le prévoit l'article 99 de la Charte.

Le Secrétaire général déploie des efforts considérables pour réformer le pilier paix et sécurité du Secrétariat. C'est une étape très importante qui permettra de renforcer le Secrétariat, et qui a tout l'appui de l'État du Koweït. Nous attendons avec intérêt l'adoption, par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, de deux projets de résolution jumeaux sur cette question. Cela garantirait la continuité des efforts, ainsi que le suivi

et l'évaluation des progrès accomplis par les États Membres et par l'ONU en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. Cela rendrait également l'ONU plus transparente, plus efficace, plus responsable et plus à même d'assumer ses devoirs et responsabilités.

Si nous croyons en l'importance de cette question, qui est étroitement liée au maintien de la paix et de la sécurité, nous sommes pleinement convaincus que ces efforts doivent être concrétisés sur le terrain par toutes les parties impliquées dans la consolidation et le maintien de la paix. Le thème de la consolidation et de la pérennisation de la paix ne doit pas être limité aux questions thématiques. Un suivi permanent de cette question contribuera concrètement à sa mise en œuvre.

L'État du Koweït appuie et encourage les initiatives de médiation et tous les autres efforts déployés pour assurer un règlement pacifique des conflits, ainsi que pour contribuer au renforcement des capacités nationales et régionales en vue d'instaurer la paix, la stabilité et le développement et de promouvoir les droits de l'homme, en particulier dans les zones de tension ou de conflit.

Nous tenons à souligner une fois de plus que l'État du Koweït est fermement convaincu que le développement et les droits de l'homme sont étroitement liés à la sécurité, et que, s'ils jouissent de leurs droits sociaux, civils, économiques et politiques, tous les peuples peuvent éliminer les causes profondes de conflit dans le monde entier. Nous tenons à mettre en relief la priorité qu'accorde le Secrétaire général au renforcement des principaux piliers de l'ONU, c'est-à-dire garantir la sécurité, la paix, le développement et les droits de l'homme, pour aboutir à une paix durable. Assurément, cela nécessite des efforts cohérents et coordonnés de la part des organes compétents pour répondre à toutes les crises qui menacent la paix et la sécurité internationales.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'initiative prise par le Pérou de convoquer la présente séance publique de haut niveau. Nous saluons la présence à New York du Ministre des affaires étrangères, Papolizio Bardales, et nous le remercions de présider la séance d'aujourd'hui.

Organe principal de l'Organisation des Nations Unies chargé de la paix et de la sécurité, le Conseil de sécurité est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil doit donc jouer un rôle important s'agissant de renforcer

l'action de l'ONU dans les domaines de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Dans ce contexte, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons promouvoir le règlement politique des questions brûlantes qui persistent dans diverses régions. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent, en respectant la souveraineté des pays concernés, appuyer activement ces pays en promouvant un processus d'instauration de la paix adapté à leur situation particulière; promouvoir la réconciliation nationale; continuer d'apaiser la situation; chercher à régler ces questions brûlantes; et prévenir effectivement une reprise du conflit, en créant des conditions propices à la consolidation de la paix.

Deuxièmement, les organismes compétents des Nations Unies, dans leurs efforts de consolidation de la paix, doivent avoir une action bien ciblée et des priorités clairement identifiées. L'ONU doit respecter la volonté des pays sortant de conflit et les laisser prendre les choses en main lorsqu'elle leur fournit un appui et une aide constructifs sur la base de leurs besoins sur le terrain, et mener son action en conformité avec ses mandats.

Troisièmement, nous devons garantir que la Commission de consolidation de la paix remplisse son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité. La Commission de consolidation de la paix, qui est mandatée conjointement par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité, a l'avantage d'intégrer dans ses travaux des aspects liés à la politique, à la sécurité et au développement. Nous sommes favorables à ce que la Commission de consolidation de la paix joue un rôle plus important, puisqu'elle fournit des recommandations utiles et précieuses au Conseil de sécurité.

Quatrièmement, nous devons garantir une transition sans heurts entre les opérations de maintien de la paix et les activités de consolidation de la paix. Il est impératif qu'une fois que les objectifs d'une opération de maintien de la paix sont largement atteints, les activités de consolidation de la paix débutent rapidement pour empêcher les pays concernés de replonger dans le conflit. Aux stades plus avancés des opérations de maintien de la paix, des efforts de consolidation de la paix doivent être prévus après le retrait de ces opérations. Si leurs mandats incluent déjà des éléments liés à la consolidation de la paix, les opérations de maintien

de la paix doivent garantir une transition sans heurts des fonctions connexes.

Le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies est mandaté par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité. La Chine est prête à aider activement le Conseil de sécurité à jouer son rôle s'agissant de consolider la paix et de s'acquitter de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombent au titre de la Charte.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je vous souhaite la bienvenue à New York, S. E. M. Néstor Popolizio Bardales, et je vous félicite de la présidence péruvienne du Conseil de sécurité et de la convocation de cette séance importante, qui nous permet de partager vues sur les répercussions sur les travaux du Conseil de sécurité du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2018/43).

Je voudrais également remercier le Secrétaire général António Guterres; le Secrétaire d'État aux affaires régionales et multilatérales mondiales au Ministère des affaires étrangères de la Roumanie, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Dan Neculăescu; et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union européenne, M. Smail Chergui, de leurs exposés sur le statut des processus de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, qui est mené conformément aux résolutions jumelles 70/262 de l'Assemblée générale et 2282 (2016) du Conseil.

Les efforts de maintien de la paix déployés à l'échelle mondiale doivent être repensés pour faire face efficacement aux conflits du XXI^e siècle et à leurs causes profondes. La complexité et l'ampleur des conflits existants, ainsi que leur lien avec les extrémismes violents, le terrorisme et le crime organisé, font qu'il est nécessaire d'investir dans la réorganisation du dispositif des Nations Unies pour appuyer les efforts de consolidation de la paix déployés par les pays. À cet égard, la République de Guinée équatoriale salue les efforts du Secrétaire général Guterres pour garantir la cohérence politique et opérationnelle ainsi que les projets visant à améliorer la direction des opérations, l'application du principe de responsabilité et les capacités de l'ONU à l'appui de ce programme important.

En particulier, nous convenons qu'investir dans le développement mondial, inclusif et durable est le meilleur outil de prévention contre les conflits violents.

Par conséquent, nous saluons les efforts du Secrétaire général tendant à la réforme du système de développement de l'ONU. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, la consolidation de la paix relève avant tout de la responsabilité des États Membres. À cet égard, nous saluons l'action et le rôle sans pareil de la Commission de consolidation de la paix en ce qui concerne son appui à ces processus dans le monde, et en particulier l'Initiative africaine de solidarité, le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le mémorandum d'accord signé entre la Commission de l'Union africaine et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui encouragent activement l'égalité des sexes, dans le respect constant du principe de la souveraineté nationale.

D'après le rapport dont nous débattons aujourd'hui, investir dans la prévention des conflits pourrait faire économiser aux pays en proie à des conflits et à la communauté internationale entre 5 et 70 milliards de dollars par an. Malgré tout, les efforts du Secrétaire général pour parvenir au développement, à la réforme de la gestion et à la restructuration de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations se voient limités par la baisse de l'aide publique au développement à quelque 41 milliards de dollars, et, par conséquent, par les pourcentages plus faibles qui sont consacrés à la consolidation de la paix dans les pays touchés par les conflits. En 2016, les pays en proie à des conflits, dans lesquels vit plus de la moitié de la population mondiale qui souffre de pauvreté extrême, ont contribué à l'économie mondiale à hauteur de quelque 153 milliards de dollars.

La Guinée équatoriale se déclare préoccupée par les répercussions de cette fuite de capitaux dans certains pays et certaines communautés comptant parmi les plus pauvres au monde, touchés par les conflits et la pauvreté extrême. Elle préconise de faire le nécessaire pour renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, diversifier les ressources et promouvoir des alliances aux fins d'un financement prévisible des efforts de consolidation de la paix, en particulier du Fonds pour la consolidation de la paix.

À cet égard, la Guinée équatoriale accueille avec satisfaction la déclaration du Président du Conseil de sécurité S/PRST/2017/27 et propose qu'elle appuie les réformes du dispositif de consolidation de la paix ainsi que l'important rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, et que les organismes compétents

des Nations Unies examinent en profondeur les répercussions concrètes des propositions tendant à donner la priorité à l'affectation des fonds existants. Je voudrais réitérer ici l'appui de la Guinée équatoriale au dialogue significatif sur la mise en œuvre des résolutions jumelles et sur les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général, qui vont au-delà des séances d'information auxquelles nous nous limitons actuellement. Investir dans la consolidation de la paix et dans le développement durable est la manière la plus efficace de prévenir les causes profondes des conflits et d'y remédier et de parvenir à la paix et la sécurité pour tous.

Pour terminer, je tiens à dire que pour la République de Guinée équatoriale, son gouvernement et son chef d'État, S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, la paix n'a pas de prix. Il faut la cultiver constamment malgré l'adversité exogène qui la met parfois en péril. C'est grâce à cette paix durable qui règne en République de Guinée équatoriale et dans laquelle cohabitent les Équato-guinéens que le pays a pu connaître un développement économique, social et politique sur l'ensemble de son territoire, avec la mise en œuvre de son programme de développement Horizon 2020, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

M^{me} Wroniecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier de leurs exposés très instructifs le Secrétaire général, M. António Guterres; le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Dan Neculăescu; et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smail Chergui. Je tiens également à féliciter la présidence péruvienne d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui, qui aborde l'un des éléments les plus cruciaux de nos travaux au Conseil de sécurité.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies il y a plus de 70 ans, l'instauration d'une paix pérenne a été le saint Graal de la communauté internationale. Nous avons travaillé avec acharnement à la trouver et exaucer le rêve de beaucoup mais, jusque-là, en vain. Il y a toujours eu de nouveaux défis et obstacles, tels que les conflits, les attaques asymétriques et les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Pour y faire face, il nous faut déployer une large gamme d'activités dans le cadre des trois piliers : paix et sécurité, développement, et droits de l'homme. Ils sont tous interconnectés et se renforcent mutuellement. Il ne saurait y avoir de paix et de sécurité à long terme sans développement et sans

respect des droits de l'homme. S'ils sont interconnectés, ils deviennent plus forts et plus efficaces. C'est pourquoi je voudrais appeler l'attention du Conseil sur les points suivants.

Premièrement, s'agissant du pilier Paix et sécurité, la consolidation et la pérennisation de la paix sont une condition essentielle du développement. À cette fin, les Nations Unies doivent s'attaquer de façon globale aux conflits en utilisant tous les instruments disponibles – de la prévention au relèvement après un conflit, en passant par le règlement pacifique et le maintien de la paix. Nous devons tous souligner l'importance du maintien de la paix dans le processus plus large et plus complexe de la pérennisation de la paix. La priorité de la communauté internationale doit être de rendre tous les outils disponibles cohérents et effectivement interconnectés.

La consolidation et la pérennisation de la paix sont fortement liés aux moyens de règlement pacifique des conflits, consacrés au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Aucune action de consolidation de la paix n'aboutira s'il n'est pas fait opposition aux conflits potentiels dans leurs racines mêmes. La communauté internationale ne doit pas oublier que la protection est essentielle pour la consolidation de la paix et qu'elle est un outil puissant entre nos mains. dont la mention dans la Charte doit être prise au sérieux.

Deuxièmement, je voudrais aborder le pilier Développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, dans lesquels nous nous sommes engagés à ne laisser personne de côté, créent les conditions d'un développement inclusif et durable et fournissent le meilleur moyen de prévenir les crises et les conflits dans le monde d'aujourd'hui. À cet égard, nous saluons le dernier rapport (S/2018/43) du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

La coopération entre toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements, la société civile, le milieu universitaire et le monde des affaires, est de la plus haute importance. Cela signifie que nous devons nous préparer à de nouvelles formes de partenariat et traduire les idées en actes, nous assurer aussi que les dividendes bénéficient à tous les acteurs impliqués. C'est pourquoi il est essentiel d'aligner les objectifs clés du secteur privé sur les objectifs stratégiques de la communauté internationale. Ce n'est qu'en adoptant une telle approche que nous aurons une chance qu'un processus de consolidation de la paix donne les résultats attendus.

Troisièmement, pour ce qui est des droits de l'homme, aucun processus de paix ne sera couronné de succès sans le respect intégral des droits de l'homme. Le respect des droits de l'homme signifie aussi cohésion sociale. Tous les membres d'une société ont le droit d'être égaux et en sécurité. Le non-respect des droits de l'homme dans de nombreux endroits de la planète engendre l'instabilité. Les jeunes ont aussi leur place dans le pilier Droits de l'homme. Les jeunes dans de nombreux endroits du monde connaissent frustration et désespoir, qui sont des facteurs de déstabilisation. Promouvoir la participation des jeunes est essentiel pour une mise en œuvre efficace du programme de consolidation et de pérennisation de la paix. C'est pourquoi la Pologne appuie pleinement la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité. Tout aussi importante est l'autonomisation des femmes. Une participation constructive des femmes à tous les aspects de la paix et de la sécurité est essentielle à une mise en œuvre efficace des accords conclus. La Pologne demeure attachée à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, dans ses dimensions politique et institutionnelle.

Pour la Pologne, - pays qui a ouvert les négociations sur la Convention relative aux droits de l'enfant -, une question cruciale est celle des droits de l'enfant dans les processus de paix, notamment leur protection contre toutes les formes de violence, de traitement négligent et d'exploitation, y compris les atteintes sexuelles. Nous appuyons énergiquement des mesures de réhabilitation et de réintégration des anciens enfants soldats, ainsi que leur participation constructive aux activités de consolidation de la paix. Je voudrais ici saluer l'important travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et de son Bureau.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer ce qu'a dit hier M. Jacek Czaputowicz, Ministre des affaires étrangères de la Pologne (voir S/PV.8241), à savoir que la Pologne est prête à s'engager activement dans les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix des Nations Unies, du Secrétaire général et de la communauté internationale tout entière.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Ministre des relations extérieures Néstor Popolizio Bardales, ainsi que le Pérou du succès de votre présidence du Conseil de sécurité ce mois, et saluer l'initiative de Lima d'organiser cette réunion d'information

opportune sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Ma délégation remercie le Secrétaire général de son effort résolu pour renforcer le pilier Paix et sécurité de l'ONU, ainsi que M. Dan Neculăescu et M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine, de leurs exposés de fond.

Pour le Kazakhstan, l'alerte rapide, la diplomatie préventive, la médiation et le maintien de la paix sont des composantes interdépendantes et complémentaires d'une stratégie globale et intégrée, dont la consolidation et la pérennisation de la paix doivent être un élément intégral tout au long du cycle. Pour éviter le conflit, il faut commencer à investir très tôt dans la pérennisation de la paix. Faute de quoi, la stabilité est incertaine, fragile et vulnérable à de nouveaux chocs. Nous ne pouvons qu'être en accord avec l'observation du Secrétaire général que, plutôt que de répondre aux crises, nous devons investir davantage dans la prévention. La prévention est efficace, sauve des vies et elle coûte moins cher.

Depuis qu'il est devenu indépendant il y a 27 ans de cela, le Kazakhstan joue un rôle de premier plan dans la diplomatie préventive, la prévention des conflits et les mesures de renforcement de la confiance, qui sont des principes de base de notre politique étrangère. Je ne parle pas là de la politique de mon pays, mais plutôt de ses méthodes de travail. Nous avons en place des mécanismes qui montrent comment nous appliquons ces principes dans la vie réelle. Un exemple remarquable en a été l'initiative de notre Président de créer le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui a bien servi notre région ces dix dernières années, ainsi que la création de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, qui réunit aujourd'hui 26 pays de toute l'Asie et bien au-delà, sur un espace géographique allant du Caire à Beijing, et qui implique les nations dans des mesures visant à instaurer la paix et la stabilité en Asie par la voie du dialogue et du renforcement de la confiance.

Nous nous efforçons d'utiliser toutes les enceintes et plateformes possibles, y compris l'ONU, pour contrer les menaces et maintenir la paix. C'est pourquoi nous considérons l'élection du Kazakhstan au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent comme une grande responsabilité, ainsi qu'une marque de la confiance placée par les États Membres de l'Organisation Nations Unies dans un pays épris de paix et dans sa politique, ses initiatives et ses propositions qui tendent

à renforcer le rôle des Nations Unies dans l'instauration de la paix et de la sécurité.

Dans le contexte des efforts globaux qu'il déploie en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix, le Kazakhstan promeut actuellement une initiative - une stratégie à trois volets - aux fins du règlement des conflits actuels et de la pérennisation de la paix, initiative liée à la sécurité et au développement, à une approche régionale et à la maxime des Nations Unies, Unis dans l'action. Il s'agit d'une formule simple, pragmatique, et applicable basée sur notre expérience nationale, ainsi que sur l'expérience que nous avons acquise au Conseil grâce à nos échanges avec différents interlocuteurs durant les visites du Conseil de sécurité dans différents pays et régions, notamment dans les régions du lac Tchad et du Sahel, en Haïti, en Colombie, et en Afghanistan en janvier pendant notre présidence.

En outre, cette stratégie est complémentaire des efforts entrepris par le Secrétaire général pour réformer le dispositif de paix et de sécurité, le système de développement et la gestion. Elle peut être considérée comme une politique conjuguée de mise en œuvre de trois des réformes du Secrétaire général, et elle contribuera à régler globalement les problèmes sur le terrain. Aucune de ces trois approches n'est une nouveauté pour le système des Nations Unies; cependant, nous estimons que leur combinaison pourrait créer un modèle universel de règlement des conflits et de pérennisation de la paix qui pourra être reproduit dans différentes parties du monde touchées par des conflits locaux. Nous devons créer un nouveau paradigme des Nations Unies en matière de prévention et de lutte contre les conflits.

L'importance de cette stratégie en trois volets a été reconnue le 18 janvier par le Conseil de sécurité dans la déclaration présidentielle S/PRST/2018/1. Notre objectif est de présenter cette stratégie à tous les États Membres de l'ONU. À cet égard, nous appelons la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à utiliser leurs plateformes pour évaluer l'efficacité de cette stratégie. En fait, elle vise à établir des ponts entre les piliers et à les rapprocher, et à la capacité de rassembler des acteurs divers, notamment les États Membres, les gouvernements hôtes, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que la société civile et le monde universitaire.

Le Kazakhstan est fermement convaincu qu'il est temps de participer activement à la réforme des systèmes de consolidation et de pérennisation de la

paix pour renforcer l'efficacité et la coordination de nos efforts visant à bâtir un monde plus sûr. Le Kazakhstan contribue à ce processus financièrement et par d'autres moyens - aux niveaux local, régional et mondial - et continuera de le faire à l'avenir car nous n'avons pas d'autre choix si nous voulons, pour nous-mêmes et les générations futures, vivre dans la paix et la prospérité.

M^{me} Eckels-Currie (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence péruvienne d'avoir convoqué et de présider cette importante séance d'information sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Je remercie également le Secrétaire général, M. Neculăescu et M. Chergui de leurs exposés.

Presque tous les pays touchés par un conflit qui sont inscrits au programme de travail du Conseil de sécurité éprouvent des difficultés à consolider la paix au lendemain de ces conflits. L'ONU a souvent du mal à trouver et utiliser les moyens nécessaires pour prévenir les crises et rompre les cycles de conflit. Les États-Unis croient en les objectifs admirables du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, tels qu'établis. À cette fin, nous sommes certains que l'aval donné par l'Assemblée générale à la proposition du Secrétaire général visant à incorporer le Bureau d'appui à la consolidation de la paix au Département des affaires politiques permettra de faire tomber les cloisons institutionnelles existantes qui nous empêchent d'utiliser tous les outils à notre disposition pour prévenir les conflits et maintenir la paix et la sécurité mondiales.

Les seuls changements structurels ne sont pas une garantie de réussite pour la consolidation de la paix. Il est nécessaire de faire évoluer le mode de réflexion de l'ONU pour garantir une paix durable. Nous encourageons le Secrétaire général à donner suite à un grand nombre des idées et engagements intéressants mentionnés dans le rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2018/43). Cela englobe les cadres stratégiques intégrés et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que le renforcement de la coopération entre les piliers au niveau national, notamment entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des opérations de maintien de la paix, la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises et le Programme commun du PNUD et du Département des affaires politiques sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits, ainsi que ses conseillers pour la paix et le

développement. Nous devons faire plus pour devancer et contrer les facteurs et les causes profondes des conflits. Nous exhortons également le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à fournir davantage d'informations sur les meilleures pratiques en matière de consolidation et de pérennisation de la paix pour que la Commission de consolidation de la paix et les États Membres puissent s'en inspirer lorsqu'ils travaillent à prévenir les conflits et à pérenniser la paix.

Cependant, les États-Unis n'appuient pas les suggestions visant à réorienter, reprogrammer ou attribuer une partie du budget du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Nous encourageons les pays à verser des contributions volontaires au Fonds pour la consolidation de la paix. L'accès à des fonds statutaires n'est pas une panacée pour tous les problèmes, et il ne permettra pas de régler les obstacles principaux qui limitent l'efficacité de la consolidation de la paix, à savoir le manque de cohérence et de coordination entre les programmes existants et l'absence de volonté politique à intégrer la prévention des conflits et la promotion des droits de l'homme au niveau national et dans l'ensemble de l'ONU. Un domaine dans lequel nous souhaitons renforcer l'intégration des ressources consacrées à la consolidation de la paix est la mise en place de stratégies de sortie viables pour les opérations de paix des Nations Unies, notamment les plans visant à procéder à une transition viable du maintien de la paix à la consolidation de la paix.

Nous avons souligné l'importance de stratégies de sortie viables pour les missions de maintien de la paix et noté que le maintien de la paix ne peut se substituer à des solutions politiques. Une meilleure intégration des stratégies de consolidation de la paix aux stratégies de sortie des missions de maintien de la paix pourrait contribuer à des transitions politiques durables. C'est précisément ce qu'a fait le Conseil de sécurité lorsqu'il a chargé l'ONU d'élaborer un plan de consolidation de la paix pour le Libéria en préparation à la fermeture de la mission dans ce pays. L'ONU a élaboré ce plan en étroite coordination avec le Gouvernement libérien et avec la participation de la société civile. Le résultat est tel que toutes les parties sont en mesure de l'appuyer, et nous pouvons tous en éprouver de la fierté. Le Gouvernement libérien s'est engagé à collaborer avec la mission de maintien de la paix, l'équipe de pays des Nations Unies, les acteurs locaux et les partenaires internationaux pour appliquer les mesures énoncées dans ce tout premier plan de pérennisation de la paix dans les années à venir. Ce modèle doit être considéré comme une pratique

optimale à reproduire dans des transitions similaires à l'avenir.

Nous savons que chaque situation est différente. Comme nous l'avons observé en Haïti, par exemple, la police des Nations Unies peut jouer un rôle essentiel s'agissant de garantir la viabilité des stratégies de sortie. Un aspect critique de la réalisation des stratégies de sortie des missions consiste à intégrer plus efficacement la police à tous les aspects de la planification des missions et à faire en sorte que la Division de la police ait l'autorité nécessaire pour évaluer, planifier, déployer, gérer et appuyer comme il convient les opérations de paix. Il est encore plus important que les acteurs de la société civile soient invités à participer à la planification de la consolidation de la paix, notamment les femmes et les représentants des jeunes, les défenseurs des droits de l'homme, les experts en matière de justice transitionnelle et d'autres parties encore. Ce n'est que lorsque toutes les voix d'une société sont entendues, les droits de l'homme et la dignité humaine respectés, que des transitions efficaces et durables vers la paix peuvent survenir.

Dans le contexte de la consolidation et de la pérennisation de la paix, les partenariats avec la Banque mondiale et les autres institutions financières internationales, ainsi que le rôle du secteur privé, ont non moins d'importance. La prise en charge des problèmes socio-économiques est un élément extrêmement important de la consolidation de la paix, et elle exige de renforcer la collaboration avec de multiples parties prenantes. Les gouvernements doivent remplir leur part du contrat, en coopérant avec les organismes des Nations Unies et, plus important encore, en manifestant la volonté politique de renforcer et de pérenniser la paix. Cette volonté politique doit comprendre la protection et la promotion des droits de l'homme et des engagements à mettre en place des structures de gouvernance justes et équitables.

Si nous sommes loin d'avoir réglé un grand nombre des conflits auxquels le monde est actuellement aux prises, nous avons bon espoir que l'accent mis par le Secrétaire général sur la réforme de l'ONU et sur la consolidation et la pérennisation de la paix donnera de bons résultats. Les États-Unis se réjouissent de continuer à collaborer avec tous les membres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à cette fin.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est un plaisir que d'accueillir les éminentes personnalités qui participent à cet important débat, dont les préparatifs ont pris un certain nombre d'années. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir trouvé le

temps de participer en personne à nos échanges. Nous remercions également la présidence péruvienne d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente séance.

Aujourd'hui, deuxième jour des délibérations à l'Assemblée générale, les délégations présentes ont déjà une idée de la manière dont les États Membres envisagent la poursuite du travail important de l'ONU en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. Il est bien connu que ceux qui ne gardent pas souvenir du passé ne peuvent compter sur un avenir digne. C'est pourquoi je souhaite faire référence aux sources mêmes de la consolidation de la paix pour rappeler son origine et les nobles objectifs fixés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité lorsqu'ils ont tracé les voies sur lesquelles travailler.

Il y a 13 ans, en adoptant la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité, ces deux organes créés par la Charte des Nations Unies ont institué la Commission de consolidation de la paix et lui ont confié la tâche de fournir une aide aux pays durant la période d'après-conflit. L'objectif principal de cette décision était d'aider les pays à s'engager dans la voie du développement et du relèvement aussi rapidement que possible. La Commission a été chargée d'élaborer des stratégies de consolidation de la paix pour les pays hôtes sur la base de leurs priorités, de rassembler les principaux acteurs à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies et de coordonner leurs efforts.

Dix ans plus tard, les résolutions jumelles 70/262 de l'Assemblée générale et 2282 (2016) du Conseil de sécurité ont précisé les tâches de la Commission de consolidation de la paix. Avant tout, les États se sont mis d'accord sur la définition de la notion de pérennisation de la paix, qui permet de comprendre la différence entre les tâches accomplies aux niveaux national et international pour parvenir à des solutions durables. Pour les États, il s'agit de la responsabilité nationale s'agissant de la définition et de la mise en œuvre des stratégies de consolidation de la paix, de l'importance de prendre en compte les vues de la société et de la nécessité de prévenir l'émergence, l'escalade, la poursuite et la résurgence des conflits, et d'éliminer leurs causes profondes. Par ailleurs, il importe de préciser que la pérennisation de la paix n'est pas une tâche qui revient uniquement aux gouvernements, mais également à toutes les parties prenantes nationales.

L'aide internationale en matière de pérennisation de la paix joue un rôle d'appui, mais ce terme a un sens

légèrement différent pour l'ONU. Ce concept implique que ce soutien doit être apporté en fonction de l'expérience de toutes les entités de l'Organisation et qu'il faut apporter l'attention voulue à cette tâche dès le début et à tous les stades du conflit. À cet égard, tous les organes de l'ONU doivent agir strictement dans le cadre de leur mandat.

Depuis l'adoption de ces deux résolutions jumelles à l'ONU il y a deux ans, les débats n'ont pas cessé sur la manière dont les activités dans ce domaine devraient changer. Le Secrétaire général, M. António Guterres, a apporté une contribution importante à ces débats grâce à son dernier rapport thématique (S/2018/43). Il ne fait aucun doute que ses propositions et recommandations vont servir de base à de nouvelles discussions entre les États Membres en vue de renforcer l'efficacité et la capacité de l'ONU dans le domaine de l'appui à la consolidation de la paix. Je ne voudrais pas anticiper sur notre déclaration qui sera prononcée demain à l'Assemblée générale. Je me contenterai de mettre en exergue les points principaux.

Premièrement, la consolidation de la paix et la pérennisation de la paix sont inextricablement liées. Avec l'introduction de ce nouveau terme, la consolidation de la paix au sens traditionnel ne doit pas être reléguée au second plan. Au contraire, elle est de plus en plus nécessaire, comme le montre le travail de la Commission de consolidation de la paix. Voilà pourquoi nous sommes sceptiques quant à l'idée de faire de la pérennisation de la paix une nouvelle tâche centrale.

Deuxièmement, la prévention des conflits est un domaine distinct. Ses principes sont consacrés dans la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'ONU. Ce sont aussi les États eux-mêmes qui jouent le rôle principal à cet égard, au sein de leurs territoires. Ce sont eux qui déterminent s'ils ont besoin d'un appui international et sous quelle forme.

Troisièmement, il n'existe pas définir d'approches passe-partout ou des indicateurs fiables universels de crises par définition. Chaque cas nécessite une approche individuelle, une solution unique et surtout, le consentement de l'État concerné à recevoir un appui international. Cela s'applique également aux questions de droits de l'homme, qui sont souvent politisées artificiellement pour influencer des processus politiques nationaux souverains. C'est l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États sous prétexte de protection et de promotion des droits de l'homme qui est à l'origine de la plupart des conflits sanglants d'aujourd'hui. Il y a

de nombreux exemples à cet égard, et malheureusement, beaucoup de ces situations concernent des États voisins de la Fédération de Russie.

Quatrièmement, la tâche principale des coordonnateurs résidents doit être d'accroître la fiabilité et l'efficacité des institutions de l'État en évitant le chevauchement des tâches et sans se substituer à leurs travaux. Surveiller des indicateurs qui n'ont rien d'évident, au lieu de faciliter le règlement des problèmes urgents, risque de réduire l'efficacité au lieu de l'accroître.

Cinquièmement, en ce qui concerne les liens théoriques entre les droits de l'homme, le développement, la paix et la sécurité, il importe de comprendre que chacun de ces domaines doit être traité par des organes spécialisés dans le strict respect de leurs mandats actuels. Le fait qu'une question soit débattue ou non au Conseil de sécurité ne doit pas être un critère de son importance pour la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité adoptera bientôt un projet de résolution identique à celui qui a été approuvé par l'Assemblée générale. Nous appuyons le message fondamental qui ressort de ces documents, à savoir que les États Membres accordent la plus grande attention aux questions relatives à la paix et ont l'intention de poursuivre leur débat en la matière. Nous saluons la contribution du Secrétaire général à ce débat et nous espérons que le consensus procédural sur les résolutions procédurales sera correctement interprété. La consolidation de la paix et la pérennisation de la paix sont des questions trop multidimensionnelles pour que nous nous appuyions sur un consensus qui est en grande partie artificiel.

Il reste beaucoup à faire, et à l'avenir, les États Membres et les entités de l'ONU devront apprendre à mieux comprendre et à mieux prendre en compte les priorités des uns et des autres. Nous sommes convaincus que l'objectif et le but principaux de la consolidation de la paix, de la pérennisation de la paix et de l'ONU dans son ensemble sont d'aider les États à renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent se passer de l'aide internationale, et éventuellement commencer à aider ceux qui en ont besoin encore.

M. Alemu (Éthiopie) (parle en anglais) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence péruvienne d'avoir organisé cette importante séance d'information de haut niveau. C'est un plaisir de vous voir présider cette réunion, Monsieur le Ministre.

Je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé (S/2018/43), deux ans

après l'adoption par l'Assemblée générale de résolutions jumelles (résolution 70/262) et le Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016)) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous le remercions de sa présentation du rapport, qui explique comment il entend mettre en œuvre la nouvelle approche de pérennisation de la paix.

Nous remercions également le Secrétaire d'État aux affaires régionales et multilatérales mondiales au Ministère des affaires étrangères de la Roumanie, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix.

C'est un très grand plaisir d'avoir le Commissaire Chergui parmi nous, et sa présence témoigne de la nécessité de forger des partenariats avec les organisations régionales pour relever les défis liés à la pérennisation de la paix. Nous notons avec satisfaction que la coopération entre l'ONU et l'Union africaine n'a jamais été aussi excellente. Le Commissaire Chergui a à juste titre rendu hommage au Secrétaire général pour le rôle qu'il a joué dans le renforcement de ce partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Bien entendu, nous nous faisons une joie de renforcer, dans le même esprit, la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Cette réunion de haut niveau se tient à un moment où on ne peut plus opportunistement compter tenu des défis sans précédent auxquels l'ONU est confrontée en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tout indique que nous traversons une période caractérisée par une intensification des tensions géopolitiques. La prolifération des armes de destruction massive est une menace de plus en plus grave. Le terrorisme et l'extrémisme violent demeurent également un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Le cauchemar de la cybercriminalité et de la perturbation des infrastructures critiques risque de devenir une réalité. La prolifération des armes légères et de petit calibre et l'intensification des activités des organisations criminelles transnationales continuent de provoquer l'instabilité dans le monde entier. Les répercussions de cette situation sur l'Afrique sont une source de vive préoccupation. Néanmoins, nous sommes encouragés par le processus de réforme que le Secrétaire général est en train de mettre en œuvre pour que l'Organisation soit à même de relever les défis actuels en matière de sécurité.

Étant donné les défis colossaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en matière de paix et de sécurité, donner la priorité à la prévention des conflits

n'est pas vraiment une option. La notion de pérennisation de la paix s'inscrit là aussi parfaitement dans la logique de cette priorité fondamentale, et elle a certainement permis de réorienter la manière dont nous devons aborder les questions de paix et de sécurité. Il est donc encourageant de constater que la réforme proposée du pilier paix et sécurité de l'ONU fait de la prévention et de la pérennisation de la paix son objectif cardinal. C'est très important, à notre avis, car cela offre le cadre nécessaire pour coordonner une action homogène en vue de lutter contre les causes profondes et la violence à toutes les étapes d'un conflit.

Nous pensons que le résultat de la réforme permettra à l'ONU de se doter d'une capacité intégrée pour relever tous les défis actuels en matière de sécurité, notamment en réduisant les chevauchements des structures et des mandats, en garantissant une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation, et en améliorant la planification et le processus budgétaire. Nous croyons qu'en fin de compte, cela renforcera la capacité de l'Organisation de fournir un appui opérationnel efficace et efficient sur le terrain, y compris dans les environnements de sécurité complexes où des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales sont déployées. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction le dernier rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'architecture de consolidation de la paix et les recommandations qu'il contient.

Cela a été dit à maintes reprises, la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont inextricablement liés et une collaboration plus étroite entre les divers organes de l'ONU et les autres parties prenantes est par conséquent nécessaire pour mettre en place des sociétés pacifiques et inclusives. Comme le souligne à juste titre le dernier rapport, il est également indispensable d'en finir avec la fragmentation institutionnelle et de garantir la cohérence politique et opérationnelle à l'échelle du système des Nations Unies pour faire en sorte que la prévention des conflits et la pérennisation de la paix soient au cœur du travail et des activités de l'Organisation.

Cependant, nous devons être conscients que nous n'y parviendrons pas sans mettre pleinement à profit le rôle que peut jouer la Commission de consolidation de la paix, en particulier son rôle de mobilisation, de liaison et de conseil vis-à-vis des organes principaux et autres organes compétents de l'ONU. Nous devons donc accroître la contribution de la Commission de consolidation de la paix dans ce sens, et continuer de veiller

à ce que la Commission continue à promouvoir une approche intégrée, stratégique et cohérente. À cet égard, nous observons avec satisfaction que la Commission de consolidation de la paix a récemment fourni au Conseil de sécurité des conseils détaillés sur un certain nombre de questions régionales et nationales. Nous nous félicitons également que le Secrétaire général ait souligné dans sa proposition de réforme le rôle charnière du Bureau d'appui à la consolidation de la paix entre, d'une part, le pilier paix et sécurité et, d'autre part, les efforts de développement et l'action humanitaire.

Nous pensons que l'ONU ne peut pas relever seule la myriade de défis internationaux en matière de sécurité. Pour atteindre l'objectif final qu'est la pérennisation de la paix, il est nécessaire de renforcer les partenariats avec diverses parties prenantes, notamment les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, les gouvernements et diverses organisations de la société civile et du secteur privé, à toutes les étapes du cycle des conflits, y compris la prévention, le maintien de la paix et les missions politiques spéciales, le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

Par exemple, les efforts de consolidation de la paix de l'Union africaine en Afrique, conformément à la mise en œuvre de son cadre politique de reconstruction et de développement post-conflit en Afrique, ainsi que l'Initiative africaine de solidarité, complètent sans nul doute le travail de la Commission de consolidation de la paix. Nous espérons que le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité contribuera à resserrer encore la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la consolidation et de la pérennisation de la paix en Afrique. Nous nous félicitons également de la signature du mémorandum d'accord entre la Commission de consolidation de la paix et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui fournit un cadre de coopération et de partenariat pour la consolidation de la paix.

Bien évidemment, en dernier ressort, la pérennisation de la paix est une entreprise nationale, et l'appropriation nationale et l'inclusion de toutes les parties prenantes, notamment le gouvernement, le secteur privé et la société civile, sont donc indispensables pour réaliser cet objectif. Ce qui est véritablement attendu de l'ONU et des partenaires internationaux, c'est qu'ils aident à renforcer les capacités nationales et locales en matière de pérennisation de la paix. Cela doit être clairement

expliqué et nous devons tous bien comprendre cette condition pour éviter tout malentendu. Instaurer la confiance requise à cet égard entre les États Membres est absolument nécessaire pour faciliter la mise en œuvre et l'opérationnalisation de cette nouvelle approche de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Enfin, nous pensons qu'un changement d'état d'esprit s'impose, faute de quoi aucun ajustement structurel et aucune innovation ne nous aidera à atteindre notre objectif ultime, qui est de rendre la paix et la sécurité durables et de prévenir ce qui serait sinon un désastre aux conséquences incommensurables. Il ne

faut pas penser que la tâche est trop difficile ou trop complexe, car nous pouvons partir du bon pied en mobilisant notre attachement historique au multilatéralisme, sans lequel la création de l'ONU aurait été inconcevable et qui est le socle sur lequel repose l'Organisation, et en réfrénant la recherche à court terme et indisciplinée de l'intérêt national, dont la Seconde Guerre mondiale est un exemple que ne pouvons ignorer qu'à nos risques et périls. Nous vivons indiscutablement une époque où une grande sagesse dans les relations entre les États s'impose.

La séance est levée à 17 h 25.